LA MISSION D'ANIMATION DE LA CHARTE QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Retour d'expérience -2008-2015 ET L'EMERGENCE DE LA CHARTE EAU POTABLE

Aout 2015

Auteures: CANTAREL Laetitia, MIGAYRON Chloé

Sommaire

1. Contexte 5
2. Synthèse 7
3. La Charte Qualité régionale en Languedoc-Roussillon 9
   3.1. Historique 9
   3.2. Pourquoi une charte, quel intérêt ? 9
   3.3. Signatures de la Charte 10
4. Missions d'animation de la Charte 12
   4.1. Promouvoir la Charte 13
      4.1.1. Les journées d'information / techniques 13
      4.1.2. La communication 13
   4.2. Animer 18
      4.2.1. Les Comités de Pilotage (COPIL) 18
      4.2.2. Les Comités de suivi 23
      4.2.3. Les groupes de travail 27
   4.3. Définir et mettre en application des outils d'aide à l'application de la charte 30
   4.4. Suivre des chantiers 33
5. Montage financier 34
6. Nécessité d'une animation dédiée 37
   6.1. Un besoin au niveau local 37
   6.2. Quelques évolutions grâce à l'animation … 38
   6.3. Une preuve au niveau national 39
7. Conclusion et perspectives 44
8. Annexes 46
   8.1. Liste des membres du COPIL 46
   8.2 Fiche par département 46
      8.2.1. Département de l'Aude 47
      8.2.2. Département du Gard 52
      8.2.3. Département de l'Hérault 58
      8.2.4 Département des Pyrénées Orientales 65
   8.3 Sources d'information 72
   8.4. Acronymes utilisés 73
   8.5. Liste de dépenses liées à la mission d'animation de la charte 74

Liste des tableaux

Tableau 1 : Diffusion des lettres d'information (2008-2015) 14
Tableau 2 : Témoignages des membres du COPIL 19
Tableau 3 : Activités du COPIL (2008-2015) 23
Tableau 4 : Animation des groupes de travail (2009-2015) 29
Tableau 5 : Validation des outils (2009-2015) 30
Tableau 6 : Liste des outils d'aide à l'application de la Charte 31
Tableau 7 : Budget alloué à la mission d'animation de la Charte 34

Liste des figures

Figure 1 : Diffusion des lettres d'information (2008-2015) 14
Figure 2 : Evènements auxquels la Charte a participé (2009-2015) 15
Figure 3 : Développement des supports de communication de la Charte (2008-2015) 16
Figure 4 : Nombre de visites sur le site internet de la Charte (2009-2015) 18
Figure 5 : Les acquis des groupes de travail (2009-2015) 29
Figure 6 : Production d'outils (2009-2015) 30
Figure 7 : Destination des outils d'aide à l'application de la Charte 33
Figure 8 : Budget de l'animation et montants des chantiers par an (2009-2014) 35
Figure 9 : Budget total de l'animation et montant total des chantiers (2008-2015) 36
Figure 10 : Engagement d'un chantier et choix du MOE 38
Figure 11 : Les Chartes Qualité des réseaux en France 40
Figure 12 : Budget de l'animation et montant des chantiers dans l'Aude (2010-2014) 47
Figure 13 : Chantiers sous Charte (Aude - 2010) 48
Figure 14 : Chantiers sous Charte (Aude - 2011) 48
Figure 15 : Chantiers sous Charte (Aude - 2012) 49
Figure 16 : Chantiers sous Charte (Aude - 2013) 49
Figure 17 : Chantiers sous Charte (Aude - 2014) 50
Figure 18 : Evolution du suivi de chantiers dans l'Aude (2010 - 2014) 50
Figure 19 : Liste des journées d'échange et d'information dans l'Aude (2009 - 2014) 51
Figure 20 : Répartition des journées d'échange et d'information de l'Aude 51
Figure 21 : Budget de l'animation et montant des chantiers dans le Gard (2010 - 2014) 52
Figure 22 : Chantiers sous Charte (Gard - 2010) 53
Figure 23 : Chantiers sous Charte (Gard - 2011) 53
Figure 24 : Chantiers sous Charte (Gard - 2012) 54
Figure 25 : Chantiers sous Charte (Gard - 2013) 54
Figure 26 : Chantiers sous Charte (Gard - 2014) 55
Figure 27 : Evolution du suivi de chantiers dans le Gard (2010 - 2014) 55
Figure 28 : Liste des journées d'échange et d'information dans le Gard (2009 - 2014) 56
Figure 29 : Répartition des journées d'échanges et d'information du Gard 56
Figure 30 : Budget de l'animation et montant des chantiers dans l'Hérault (2009 - 2014) 58
Figure 31 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2009) 59
Figure 32 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2010) 59
Figure 33 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2011) 60
Figure 34 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2012) 60
Figure 35 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2013) 61
Figure 36 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2014) 61
Figure 37 : Evolution du suivi de chantiers dans l'Hérault (2009 - 2014) 62
Figure 38 : Liste des journées d'échange et d'information dans l'Hérault (2009 - 2014) 63
Figure 39 : Répartition des journées d'échange et d'information de l'Hérault 63

Figure 40 : Budget de l'animation et montant des chantiers dans les Pyrénées-Orientales (2009 - 2014)..... 65
Figure 41 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2009) 66
Figure 42 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2010) 66
Figure 43 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2011) 67
Figure 44 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2012) 67
Figure 45 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2013) 68
Figure 46 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2014) 68
Figure 47 : Evolution du suivi de chantiers dans l'Hérault (2009 - 2014)..... 69
Figure 48 : Liste des journées d'échange et d'information dans les Pyrénées-Orientales (2009-2014)70
Figure 49 : Répartition des journées d'échange et d'information des Pyrénées-Orientales 70

Liste des photographies

Photographie 1 : Intervention de Michel BENEDETTI, Président de la Charte Qualité LR, lors du "Tour de France de la performance des réseaux" - Montpellier, septembre 2014. 15
Photographie 2 : Stand de la Charte à Hydrogaïa, 27 mai 2015 à Montpellier..... 16
Photographie 3 : Comité de suivi de la charte le 1er juillet 2014 dans la salle des délibérations du Conseil Départemental de l'Hérault. 25
Photographie 4 : Comité de suivi de la Charte - 01/07/2015 - Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne..... 26

1. Contexte

Les services publics de l'eau et de l'assainissement en France bénéficient d'une bonne image de la part des usagers, reflétant ainsi les efforts réalisés au cours des décennies passées pour en faire des services performants. Constitués à partir de la seconde moitié du XIXème siècle dans les villes, et principalement après la seconde guerre mondiale jusque dans les années 80, en accompagnant les besoins des territoires (populations, industries…), ces services s'appuient sur un réseau particulièrement imposant de plus de 900 000 km de canalisations et près de 24 millions de branchements pour l'eau potable et plus de 300 000 km de canalisations pour l'eau usée. Ces réseaux, en partie vieillissants, doivent faire l'objet d'entretien, de maintenance et de travaux de rénovation importants afin de maintenir un haut niveau de service public.

- **Eau potable**

En effet, dans son rapport de juillet 2015, l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement estime à 20% le taux de perte d'eau sur les réseaux d'eau potable, soit 1L d'eau potable perdu pour 5L distribués.
Les causes sont multiples : conditions de pose, nature du terrain, qualité de l'eau, âge des conduites, environnement du réseau, etc.
De plus, le Grenelle de l'Environnement et le décret[1] du 27 janvier 2012 fixent des objectifs à atteindre en termes de rendement des réseaux d'eau potable (un objectif de rendement de 85%, ou bien, si cette valeur n'est pas atteinte, un objectif qui sera fonction du caractère urbain ou rural du service, dans tous les cas supérieur à 65%).

- **Assainissement**

De même, pour les réseaux d'assainissement, si le traitement des eaux usées des collectivités s'est sensiblement amélioré, l'état général des réseaux nécessite encore bien des efforts.

Le renouvellement des infrastructures liées à l'eau potable et à l'assainissement est un enjeu majeur. Le taux de renouvellement par an des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la région Languedoc-Roussillon est estimé à 0.4% (le taux national est de 0,6 pour les services d'eau, et de 0,7 pour l'assainissement collectif)[2].

Ces investissements doivent s'inscrire dans une véritable logique de développement durable, en ancrant sur le long terme ces réseaux de seconde génération pour assurer la gestion et la pérennité de ce patrimoine. Alors que les contraintes financières sont fortes pour les collectivités, il importe d'optimiser ces opérations.
Entre 2009 et 2014, sur les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales, 32 400 k€ de travaux ont été subventionnés par ces départements et l'Agence de l'eau RMC pour un montant total de travaux de 87 850 k€.

---

[1] Décret N° 2012-97

[2] Selon le rapport de l'Observatoire des services public d'eau et d'assainissement, en 2013, le prix moyen de l'eau et assainissement collectif pour le bassin Rhône Méditerranée Corse s'élève à 3.57 €/m3 (la moyenne nationale est de 3.85 €/m3) pour une consommation de référence à 120 m3 (abonnement inclus). L'observatoire constate une augmentation du prix de 2% pour l'eau potable et 1.5 % pour l'assainissement collectif entre 2011 et 2012. Il observe également une évolution positive des indicateurs liés à la gestion patrimoniale ainsi qu'une amélioration des taux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Cependant, les obligations réglementaires, assorties d'instructions techniques et de dispositions normatives se heurtent, aujourd'hui comme hier, à des difficultés de mise en œuvre sur le terrain.

La Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement du Languedoc-Roussillon (LR) est née d'une réflexion commune sur l'amélioration des méthodes de travail à adopter par les acteurs concernés et vise un objectif de réseaux fiables et pérennes. La Charte Qualité est un "guide de bonnes pratiques" à l'usage de tous, permettant d'améliorer la qualité des réseaux, d'allonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements des collectivités et de préserver l'environnement.

La mission d'animation régionale pour l'application de la Charte, portée par l'association VERSeau Développement, a vu le jour en 2008. Elle est co-financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (dit AERMC), les Conseils Départementaux[3] de l'Aude du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.

Les accords de subvention attribués à VERSeau pour l'animation de la Charte arrivent à échéance fin 2015. L'Agence de l'eau RMC estime nécessaire la poursuite de la mission et souhaite prolonger son financement au moins jusqu'à la fin de son 10ème programme (2018). En effet, dans la révision de son 10ème programme, l'Agence va rendre obligatoire la Charte eau potable pour les chantiers de plus de 150 000 euros de la même façon que pour les chantiers d'assainissement. Les co-financements apportés actuellement par les Conseils Départementaux sont indispensables pour garder cette dynamique collaborative régionale autour de la thématique eau potable et assainissement.
Ce document est une synthèse de la Charte et de son animation depuis 2008, qui vise à présenter l'expérience et l'intérêt de la mission d'animation de la Charte.

[3] Les Conseils Généraux sont devenus les Conseils Départementaux en mars 2015 dans le cadre de la réforme territoriale (loi promulguée le16 janvier 2015).

2. Synthèse

La Charte Qualité des réseaux d'assainissement du Languedoc-Roussillon (signée en 2000) est un guide des bonnes pratiques à l'usage de l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Son but est d'améliorer la qualité des réseaux.
Son animation a été mise en place en 2008 et portée par l'association VERSeau Développement ayant pour mission de **promouvoir les principes de la Charte, de recenser les difficultés et les besoins éventuels dans sa mise en application et d'évaluer ses effets.**
Cette animation est co-financée à 50% par l'Agence de l'eau RMC et 50% par les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.

L'expérience montre que sans une animation dédiée, la communication autour de la Charte et son application sur les chantiers est quasi inexistante ou difficilement vérifiable. En effet, de 2000 à 2008 en Languedoc Roussillon, la Charte ne bénéficiait pas d'animation et nous n'avons aucun retour d'expérience de cette période.
La Charte Languedoc Roussillon est considérée comme une des chartes les plus dynamiques de France. Également, au niveau national, plusieurs régions tentent de reproduire le même schéma que celui de la Charte Languedoc Roussillon convaincues de sa nécessité et de ses effets bénéfiques. En effet, parmi les 5 chartes actives en France, la charte Languedoc Roussillon est la seule qui est portée par une structure indépendante comme VERSeau Développement avec un chargé de mission à plein temps. Depuis la mise en place de l'animation, 3 animateurs se sont succédé en faisant évoluer et en enrichissant sensiblement la mission.
L'animation a connu un nouveau souffle en 2013 lors de la mise en place de la nouvelle Charte Qualité, intégrant la thématique eau potable avec la thématique assainissement actualisée. A cet effet, la mission d'animation s'est dotée d'un demi-poste supplémentaire et 2 animateurs se sont succédé.

La Charte Languedoc Roussillon est devenue dynamique grâce à un travail d'équipe :

- Le comité de pilotage qui recense les difficultés et met en œuvre des solutions.
- Le président de la Charte qui apporte aux chantiers sous charte des réponses directes et actualisées aux problèmes rencontrés.
- Le Comité de suivi qui soutient les principes de la Charte, propose des actions et élabore les groupes de travail.
- Les animateurs qui assurent le suivi soutenu des chantiers et facilitent la mise en relation des acteurs.

Ainsi, l'accompagnement des chantiers pilotes a été soutenu et les besoins recensés lors de ces chantiers ont été rapidement pris en compte avec la création de groupes de travail spécifiques et la création d'outils d'aide à l'application de la charte.

Les missions, les axes de travail et les principaux résultats de l'animation sont présentés dans ce document, dont l'objectif est de donner un aperçu sur les retours d'expérience de la mise en place de la Charte et de son animation en Languedoc Roussillon:

- Promotion de la Charte (organisation de journées d'échange et d'information et mise en œuvre d'un plan de communication) :
  - Présentation de la charte lors de 90 journées d'information et d'échanges entre 2008 et 2015 sur les 4 départements partenaires.
  - Publication de 8 lettres d'information dédiées de 2012 à aujourd'hui avec une liste de diffusion en augmentation chaque année (50 contacts en 2008 et 900 actuellement).

- Représentation annuelle au Congrès des Maires des Pyrénées Orientales depuis 2010 et au Salon professionnel Hydrogaïa depuis 2011. Les chargés de missions participent à divers évènements tout au long de l'année.
- Développement d'une identité visuelle forte par le biais de supports de communication (plaquette de présentation, poster, flyers, kakémono…)
- Gestion d'un site internet dédié.

- Animation du Comité de pilotage (COPIL), du Comité de suivi et des groupes de travail :
  - Le COPIL, constitué des représentants des financeurs, du Président de la Charte et de la Direction de VERSeau, encadre, suit et oriente les missions de l'animateur. Le COPIL a permis d'engendrer une collaboration productive et dynamique entre les départements et l'Agence de l'eau RMC. 19 réunions ont eu lieu entre 2008 et 2014 et ont notamment permis l'élaboration de la nouvelle Charte.
  - Le Comité de suivi est un lieu d'échange entre tous les partenaires qui se réunit une fois par an. Il y eu une forte participation en 2014 et 2015 (respectivement 45 et 42 participants contre 16 en 2009). Ceci grâce aux efforts de communication réalisés et aux programmes des interventions proposés par l'animateur.
  - Les Groupes de travail ont pour but de créer des outils d'aide à l'application de la charte. Les chargés de mission ont animé en moyenne 3 groupes par an pour élaborer 13 outils mis à disposition sur le site internet.

- Suivi de chantiers : accompagnement du maître d'ouvrage (MOA) dès les études préalables jusqu'à la réception du chantier.
  De 2009 à 2014, sur les 4 départements financeurs de la Charte, 45 chantiers ont été suivis par les animateurs avec 190 réunions de chantiers. Ces opérations sous charte représentent environ 90 810 k€ euros de travaux avec 10 310 k€ de subventions des 4 départements.
  Sur cette même période, la contribution des 4 départements à l'animation s'élève à 154 k€ euros (soit 38.5 k€ par département sur 4 ans)

Les missions menées et les résultats obtenus durant la période entre 2008 et 2015 permettent de confirmer assurément l'importance de la mission d'animation. Avec l'évolution de la démarche qualité, le respect du cahier des charges sur les chantiers, la collaboration entre les départements et l'Agence ainsi qu'avec l'évolution du règlement de l'Agence de l'eau en fonction des retours d'expérience de la Charte, l'Agence de l'eau RMC va continuer à financer l'animation de la charte à hauteur de 50% au moins jusqu'à la fin de son 10ème programme. En effet, dans la révision de ce programme, l'Agence va rendre obligatoire la charte eau potable pour tous les chantiers supérieurs à 150 000 euros comme ce qui est fait pour l'assainissement.

L'évolution réglementaire (loi NOTRE[4], loi MAPTAM[5]) ne permet pas aux Conseils Départementaux d'avoir une vision à long terme. Cependant, ils resteront, dans les années à venir, un partenaire local toujours aussi nécessaire et utile pour les petites collectivités. C'est en cela que les membres du comité de pilotage sont persuadés de la nécessité de continuer à financer l'animation de la Charte.

---

[4] *Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe renforce le rôle des régions et des intercommunalités en leurs confiant de nouvelles compétences. Elle est complétée par la loi du 16 janvier 2015 modifiant le découpage des régions et le calendrier des élections départementales et régionales.*

[5] *La loi MAPTAM, promulguée le 27 janvier 2014, vise à clarifier et à définir les compétences des collectivités territoriales (régions, départements, communes) en instaurant des chefs de file.*

3. La Charte Qualité régionale en Languedoc-Roussillon

- Historique
- Pourquoi une charte ?
- Signature de la charte
- Rôle de l'animateur

3.1. Historique

La Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement est le résultat de la fusion de deux chartes sectorielles, l'une concernant les réseaux d'assainissement et l'autre concernant les réseaux d'eau potable.

Pour mémoire, la Charte Qualité Assainissement LR a été créée sous l'impulsion de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et des Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées Orientales, et signée en 2000 par les différents acteurs des réseaux d'assainissement du LR. Par la suite, en 2006, il a été élaboré une Charte des réseaux d'assainissement au niveau national. En 2008, l'animation de la Charte LR est mise en place.

La Charte nationale de 2006 a servi à l'élaboration d'une Charte nationale des réseaux d'eau potable, pilotée par l'ASTEE en concertation avec les acteurs nationaux et locaux de l'eau potable (le chargé de mission de la Charte Languedoc-Roussillon faisait partie de ce groupe de travail); elle a été signée à Nantes en Juin 2013.

Les partenaires locaux de la Charte assainissement LR, l'Agence RMC et les Départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault des Pyrénées Orientales, ont décidé d'adopter la Charte nationale pour l'eau potable et de la déployer sur leurs territoires. Ainsi en fusionnant les deux volets : l'assainissement de la charte locale, déjà opérationnelle, et l'eau potable de la charte nationale, adaptée aux spécificités locales, est née la nouvelle Charte des Réseaux d'eau Potable et d'assainissement en Languedoc-Roussillon signée le 4 décembre 2013 à Montpellier, lors des Assises Départementales de l'Eau de l'Hérault.

Ce document unique régional permet ainsi de promouvoir la qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en même temps auprès des acteurs concernés.

3.2. Pourquoi une charte, quel intérêt ?

La charte a été le fruit d'un constat sur le terrain :

- 20% de la pollution collectée n'arrive pas jusqu'aux stations d'épuration,
- Les quantités d'eau claire parasites drainées par les réseaux sont très importantes
- Des défauts sont fréquemment relevés sur des réseaux neufs, lors des contrôles préalables à leur réception

Des actions de réhabilitation ou d'amélioration du fonctionnement se révèlent nécessaires sur des ouvrages construits il y a moins de 10 ans.

De même, l'intégration des réseaux d'eau potable à la Charte qualité se base sur le constat que :

- Les pertes d'eau, notamment celles dues aux fuites représentent environ un quart des volumes produits,
- Le vieillissement des canalisations est susceptible d'engendrer une altération de la qualité organoleptique, microbiologique ou physico-chimique de l'eau distribuée
- Le renouvellement des canalisations est une des réponses à cet objectif d'amélioration.

La charte constitue un guide des bonnes pratiques à l'usage de l'ensemble des acteurs et s'appuie sur les textes réglementaires, normes et instructions techniques en vigueur, en proposant une méthodologie et des outils, dans le but de réaliser des réseaux d'eau potable et d'assainissement de meilleure qualité. Avec pour fil conducteur le déroulement maîtrisé d'un chantier de pose d'un réseau, la charte :

- Rappelle et précise les responsabilités des différents intervenants : maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants, fournisseurs, entreprises, organismes de contrôle, exploitants et partenaires financiers,
- Énonce les étapes à respecter dans les procédures d'élaboration, de préparation et d'exécution du chantier.
- Constitue un cadre de bonnes pratiques dont la réussite requiert une prise de conscience collective et l'adhésion des différents acteurs, en vue de construire des réseaux répondant aux objectifs fixés, étanches et durables.

3.3. Signatures de la Charte

Les signataires de la Charte la valident et s'engagent à en faire la promotion. La première Charte régionale du 13 décembre 2000 a été signée par 29 partenaires dont l'Etat, les associations des maires, les Conseils Départementaux, des syndicats de professionnels et l'Agence de l'eau.
La nouvelle charte mixte du 4 décembre 2013 a été signée par 32 partenaires. Ce sont rajoutés des fédérations de professionnels de l'eau et autres syndicats et fédérations de professionnels.

- **Les nouveaux signataires** :

Parmi les nouveaux signataires, nous notons la présence du SNAL (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs). L'implication du SNAL à la démarche ouvre un horizon important de travail : la réalisation sous charte des travaux des aménagements privés (ex. lotissements), jusqu'ici hors du champ d'action de l'animation.
En effet, les réseaux d'eau potable et d'assainissement construits par les aménageurs privés seront un jour rétrocédés à la collectivité où est implanté l'ouvrage. Il était donc important d'ouvrir le champ d'action de la charte aux aménageurs privés devant la masse de chantiers de réseaux qu'ils réalisent.

Un autre signataire particulier est le réseau professionnel régional SWELIA, qui représente des PME spécialisées dans la gestion de l'eau (petit cycle). Ce réseau d'entreprises dynamique et regroupant la majeure partie des entreprises du petit cycle de l'eau de la région, collabore avec VERSeau Développement notamment pour organiser des journées de formations / information.

- **Non signataire** :

La région Languedoc-Roussillon ne figure pas parmi les signataires de la charte et n'a jamais été sollicitée pour financer la mission d'animation. Pourtant, parmi ses compétences figure « transports publics, ports, aéroports, voirie, eau et assainissement ». La région participe au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Cependant, dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, ce sont les Conseils Départementaux qui travaillent directement avec les collectivités en proposant des aides financières et des services techniques adaptés. Ce sont donc les Conseils Départementaux qui sont directement concernés et intéressés par l'application de la Charte afin d'avoir des réseaux pérennes de meilleure qualité.

Le Conseil Départemental de la Lozère a signé les deux chartes en 2000 et 2013. Toutefois, aucun chantier n'a été suivi dans ce département. La Lozère appuie la démarche mais ne participe pas au financement de l'animation. Le territoire de la Lozère se trouve dans trois bassins hydrographiques : Adour Garonne, Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne. Plus de la moitié du département se trouve dans le bassin de l'agence de l'eau Adour-Garonne et le territoire qui se trouve dans le bassin Rhône Méditerranée Corse se caractérise plutôt par un habitat isolé. Toutefois, les outils de la charte sont disponibles à tous et les maîtres d'ouvrage de la Lozère qui souhaitent s'engager peuvent toujours le faire.

4. Missions d'animation de la Charte

L'objectif ici est de comprendre ce que vise la Charte Qualité LR, comment elle est gérée et sur quels axes de travail elle s'appuie. L'intérêt de la mission d'animation (qui sera le fil conducteur) pourra alors être mis en avant à travers les résultats des travaux des animateurs depuis leurs débuts (2008-2009).

Objectifs et axes de travail

L'objectif général de la mission d'animation est de promouvoir la Charte (eau potable et assainissement), d'inciter et d'accompagner les maîtres d'ouvrage et tous les autres acteurs de mettre en application la Charte Qualité durant une opération d'eau potable et/ou d'assainissement. Par ce biais, l'animateur contribue à l'amélioration de la qualité des réseaux, l'optimisation des investissements des collectivités et à la préservation de l'environnement. Spécifiquement, la mission d'animation doit apporter une aide aux partenaires financiers (Conseils Départementaux et Agence de l'Eau RMC) pour inciter les maîtres d'ouvrages à réaliser des travaux pérennes et de qualité.

Les missions principales de l'animateur sont les suivantes :

- Promouvoir la Charte (congrès, conférences, journées techniques….)
- Animer les comités de pilotage, comités de suivi et groupes de travail
- Définir et mettre en application des outils d'aide à la réalisation des chantiers sous charte,
- Préparer des rapports d'activités, bilans de chantiers, synthèses, comptes rendus de réunions,
- Suivre des chantiers pilotes (évaluer les effets, recenser les difficultés).

Le rôle de l'animateur

Le chargé de mission d'animation de la Charte Qualité gère les **interfaces entre les partenaires** depuis les études initiales jusqu'à la mise en service (ou la remise en service dans le cas de réhabilitation) du réseau. Il **ne remplace aucun partenaire** de l'opération.

L'animateur fait le lien entre tous les partenaires d'une opération d'eau potable et d'assainissement. Il permet notamment de faire remonter des problématiques de chantier au comité de pilotage, au comité de suivi et au niveau national pour trouver une solution qui s'inscrit dans la logique des règles de l'art tout en tenant compte des spécificités du chantier.

Depuis sa création, le poste du chargé de mission n'a cessé d'évoluer en fonction des besoins des commanditaires et ceux recensés sur les chantiers. Au début, la mission était essentiellement basée sur la communication et l'animation. Aujourd'hui, le chargé de mission doit faire preuve d'autonomie, d'initiative, avoir des connaissances techniques ainsi que des capacités de communication et d'animation. Il est également beaucoup plus impliqué au niveau national.

Depuis sa création, 3 animateurs à temps plein se sont succédé ainsi que 2 animateurs pour le demi poste supplémentaire mis en place à partir de 2013.

4.1. Promouvoir la Charte

4.1.1. Les journées d'information / techniques

Les journées d'information ou de formation sur le thème de la Charte permettent de la promouvoir, de **rencontrer** des maîtres d'ouvrage **intéressés** par la **démarche** et **d'engager** des **opérations** sous Charte.
Également, les maîtres d'ouvrage appréhendent mieux **l'intérêt** de travailler sous Charte quand une **sensibilisation** préalable est réalisée par les **financeurs** et notamment les services des **Conseils Départementaux** pour les petites collectivités.

Les chargés de mission **informent** et **sensibilisent** les différents acteurs d'une opération de réseaux d'assainissement (élus, techniciens et professionnels) à la mise en œuvre des **bonnes pratiques** que constitue la Charte Qualité.

L'organisation de journées d'information / thématiques est une action présentée en détail dans l'annexe "fiche par département" (8.2).

Cette promotion de la Charte a été freinée par le contexte politique et réglementaire entre 2013 et 2015. En effet, les élections municipales se déroulant en mars 2014, il était difficile d'organiser des évènements de communication autour de la Charte avant cette date ne sachant pas le devenir des équipes municipales en place. De même, en 2015 avec les élections des Conseillers Départementaux, les financeurs de Charte ne pouvaient pas co-organiser de communication ou d'évènement particulier ne connaissant pas le contexte réglementaire (loi NOTRE et MAPTAM) ainsi que l'arrivée ou non, de nouvelles équipes.

4.1.2. La communication

Pour mieux communiquer et diffuser les informations, la mission d'animation s'est dotée d'une identité visuelle qui se traduit par la création de supports de communication propres à la Charte Qualité LR. Le plan de communication de la Charte est alors basé sur 2 axes :

- La diffusion de l'information
- L'administration du site internet de la Charte

Diffusion de l'information

Cet aspect de la communication est basé sur :

- la publication et la diffusion de lettres d'information dédiées à la Charte auprès de ses partenaires
- la participation à des salons, séminaires, colloques (événementiel)
- la création de supports de communication propres à la Charte
- la liste d'articles et d'interview publiés sur la Charte

Publication et diffusion de lettres d'information

Tableau 1 : Diffusion des lettres d'information (2008-2015)

Année	Lettres d'information dédiées à la Charte	Liste de diffusion
2008	1	50
2009	Pas de lettre prévue dans le programme d'actions	50
2010	Pas de lettre prévue dans le programme d'actions	75
2011	Pas de lettre prévue dans le programme d'actions	136
2012	1	117
2013	2	584
2014	3	800
2015 à ce jour	1	900

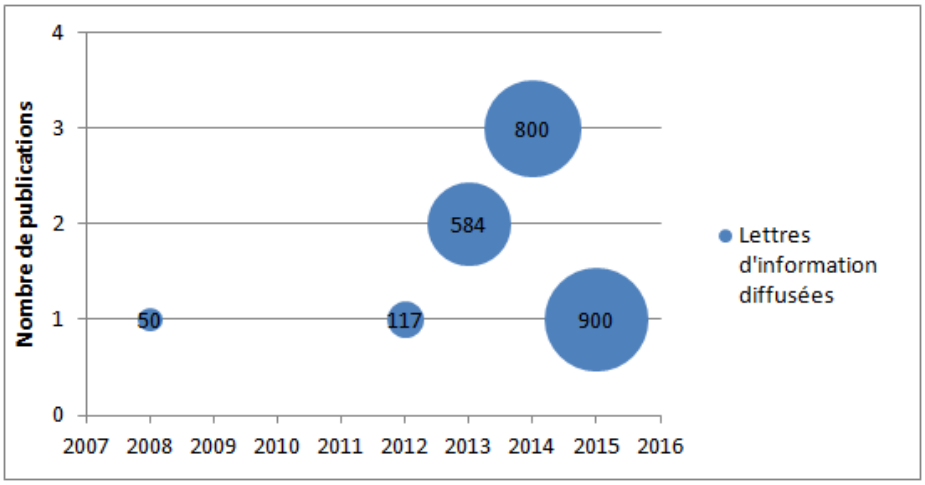

Figure 1 : Diffusion des lettres d'information (2008-2015)

On constate globalement une croissance constante de la liste de diffusion. Cependant, en 2012, le chargé de mission a réalisé une vérification et suppression des mails inexistants pour avoir une liste de diffusion efficiente.
En 2013, ce sont toutes les communes et EPCI de l'Hérault qui ont été rajoutés. Le département de l'Hérault est le seul à avoir une liste de mails qu'il peut transmettre facilement. Les chargés de mission continuent d'alimenter cette base de données en fonction des rencontres, demandes d'inscription et nouveaux chantiers.
La lettre d'information est également transmise aux associations des maires de chaque département qui peuvent ainsi la diffuser.

Participation à des salons, séminaires, colloques

La participation à des évènements de type salons, congrès… est un levier de communication essentiel et reconnu pour entretenir un réseau professionnel et est donc une excellente opportunité de communiquer sur la Charte.

Figure 2 : Evènements auxquels la Charte a participé (2009-2015)

Cette infographie montre que le point fort de la Charte Qualité LR, en matière d'événementiel, est sa présence constante, depuis 2011, au Salon Hydrogaïa. C'est grâce à l'animation dédiée et à la présence d'un animateur que le stand de la Charte Qualité LR peut se tenir chaque année au sein de ce salon.

Le Congrès des Maires des Pyrénées Orientales représente également un très bon atout dans le cadre de la communication. Ceci est rendu possible grâce à l'association des maires des Pyrénées Orientales qui invite la charte gratuitement tous les ans.

En participant à ce genre d'évènement, l'animateur peut développer le réseau de la Charte et œuvrer au maintien des bonnes relations avec tous ses partenaires.

Photographie 1 : Intervention de Michel BENEDETTI, Président de la Charte Qualité LR, lors du "Tour de France de la performance des réseaux" - Montpellier, septembre 2014.

Photographie 2 : Stand de la Charte à Hydrogaïa, 27 mai 2015 à Montpellier
Les animatrices (de gauche à droite) : Chloé Migayron, Laetitia Cantarel

Identité visuelle et supports de communication

Dans le cadre de la mission d'animation, l'animateur et le COPIL ont développé et fait évoluer l'identité visuelle de la Charte LR via l'acquisition d'un panel de supports de communication.

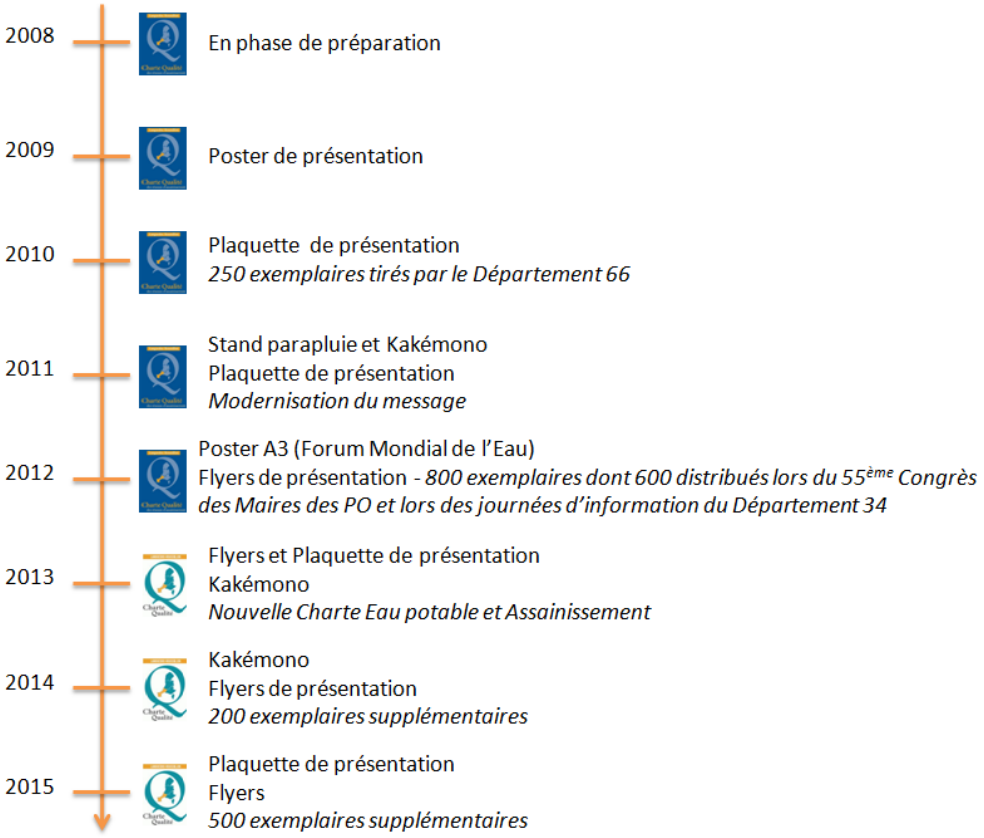

Figure 3 : Développement des supports de communication de la Charte (2008-2015)

La Charte est devenue aujourd'hui facilement identifiable pour les acteurs d'un chantier.

On a parlé de la Charte Qualité LR ...

2009 : Publication d'un article par le magazine "VRD" sur la journée technique Charte LR à Tarascon
2011 :

- Interview par le magazine "VRD" (bimensuel, 10 000 tirages) sur l'animation de la Charte LR et sur le déroulement du chantier pilote de Murles (34)
- 2 interviews par le site internet laviedesreseaux.fr :
  - l'un sur l'animation de la Charte LR,
  - l'autre sur l'implication de la Charte LR, via l'animateur et le COPIL, dans l'organisation de la manifestation de la Signature de la 2ème Charte Nationale pour la qualité des réseaux d'assainissement

2012 :

- Interview du Président, Michel BENEDETTI, dans le magazine Réseaux VRD (n°191, page 17), "Une Charte Qualité dynamique en Languedoc-Roussillon"
- Parution d'un article dans le magazine Réseaux VRD sur la présentation de la Charte Aménageurs privés, à Hydrogaïa (n°192, page 12)

2015 : Interview du Président de la Charte LR par l'association Réseau IDEAL lors d'une Rencontre technique sur la "Réhabilitation des réseaux d'assainissement : concevoir et réaliser son projet"

Site internet de la Charte

Le site internet a été créé en 2009 et a pu évoluer depuis grâce aux animateurs. Un nouveau site a été mis en place lors de la création de la nouvelle Charte mixte en décembre 2013.
Le site internet contient :

- Une présentation de la Charte Qualité avec les instances (COPIL et comité de suivi)
- L'actualité de la Charte
- Les outils d'application
- La description des groupes de travail avec l'avancée des outils et les comptes rendus des réunions
- Le suivi des chantiers pilotes
- Des documents de référence
- Des liens utiles
- Les contacts de la Charte

L'animateur se charge de :

- Mettre à jour régulièrement l'actualité de la Charte et de son agenda
- Publier les outils d'application réalisés en groupe de travail
- Publier les comptes-rendus de réunions des instances de la Charte

Le Web Master est chargé de la maintenance du site et de son développement.

Le nouveau site web met plus en valeur les groupes de travail et les outils d'application destinés aux acteurs (MOA, MOE, AMO, entreprise, contrôleur, financeur) et organisés par phase de chantier. La présentation des chantiers, en forme de liste ou à partir d'une carte, permet d'accéder à des fiches descriptives plus détaillées.

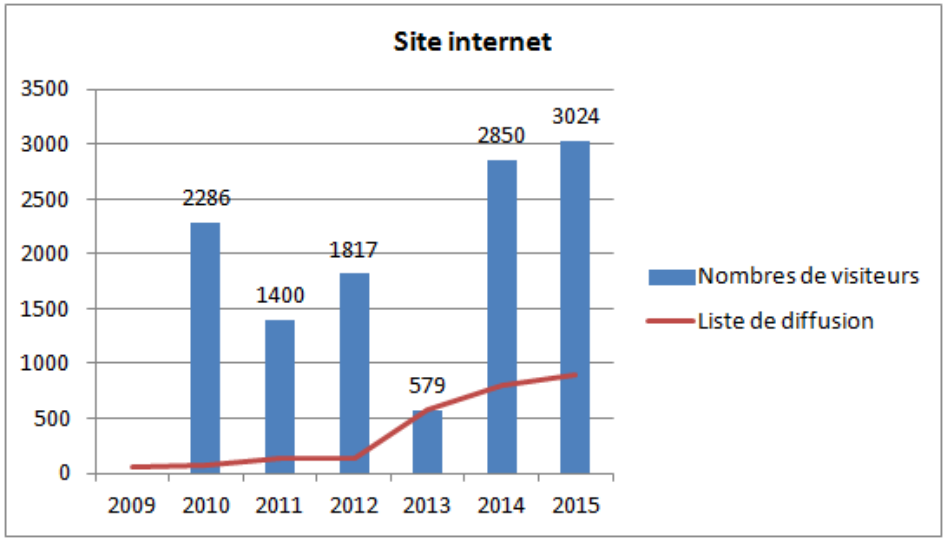

Le site internet s'est enrichi au fur et à mesure des années et ses fonctionnalités ont été améliorées. Il est donc de plus en plus visité. Il permet ainsi d'améliorer considérablement la visibilité de la Charte

Figure 4 : Nombre de visites sur le site internet de la Charte (2009-2015)

4.2. Animer

4.2.1. Les Comités de Pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage (COPIL) de la mission d'animation est constitué des représentants des financeurs, du Président de la Charte et de VERSeau Développement. Il se réunit au moins une fois par an et autant que de besoins. Ce comité est chargé de suivre la mission d'animation.
Ses missions :

- Fixer des objectifs,
- Recenser des difficultés rencontrées,
- Mettre en œuvre des solutions
- Créer des groupes de travail si besoin.

Ce comité est l'instrument indispensable d'appui technique, logistique et financier de l'animateur et de la charte.

Autre aspect important, le COPIL est un des lieux d'échanges entre les départements qui réunit des profils de techniciens, de chef de services et d'experts stratégiques. Il est devenu ainsi un groupe de travail très actif. C'est au sein du COPIL que le nouveau texte de la charte a été mis au point ainsi que le dernier outil de communication sur la gestion patrimoniale.
Ce groupe crée, autour de la Charte, une dynamique de cohésion et de collaboration entre les départements et l'agence de l'eau.

Le tableau suivant reprend les témoignages des membres du comité de pilotage sur la charte et de son animation.
La liste des membres du COPIL est en annexe (8.1).

Tableau 2 : Témoignages des membres du COPIL

MEMBRE DU COPIL	CE QUI MARCHE BIEN	CE QUI MARCHE MOINS BIEN	PERSPECTIVES / RECOMMENDATIONS
Conseil Départemental de l'Aude	- Échange / discussion régulière sur le sujet - Élaboration et mise en ligne de nombreux outils disponibles pour tous, - Information auprès de tous les acteurs Charte vivante ! Une charte sans animation ne peut pas exister	- La référence et l'emploi de la charte pour toutes les opérations (ce n'est pas encore un réflexe pour les MOE et les MOA), - Mise en œuvre difficile de la charte pour les petites réhabilitations de réseaux, - Absence d'AMO pour la plupart des petites et moyennes collectivités reste un problème.	Maintenir l'effort d'animation, Activer le levier financier (conditions sur subventions) pour contraindre au reflexe "charte", Continuer à adapter les outils pour faciliter l'usage de la charte.
Conseil départemental des Pyrénées Orientales	- Création d'un réseau régional - Mutualisation des coûts d'animation - Partage des problématiques et des expériences - Président très présent	- Changement du chargé de mission - Encadrement difficile à distance pour les départements et difficulté à suivre le travail effectué par manque de temps - Quid de l'animation sur la charte eau potable	Fin de la convention actuelle en 2015 Difficulté par les CG de subventionner des associations en fonctionnement Interrogation important sur les évolutions des CG, de leurs compétences et des services d'appui techniques ?
Conseil Départemental du Gard	Non communiqué		

Conseil Départemental de l'Hérault	La mission d'animation est indispensable pour le déploiement des Chartes et la sensibilisation des acteurs. Pour que la mission d'animation marche bien, 3 atouts que nous avons ici, dans LR : - Profils adéquats et investissements des animateurs et du Président de la Charte - Portage de la mission par une plate-forme solide et reconnue par les acteurs locaux, complètement investie, comme VERSEAU - Fonctionnement et efficacité du COPIL des Chartes constitué des partenaires financeurs, qui à leur tour, utilisent chaque occasion pour promouvoir les chartes auprès de leurs partenaires respectifs	- Confusion par certains maîtres d'ouvrages, entre la nécessaire application des Chartes et la gestion patrimoniale de l'eau - Manque d'outils de valorisation des maîtres d'ouvrages qui s'impliquent dans la démarche.	Rendre l'application des Chartes obligatoire pour tous types et taille de Chantier ? S'appuyer sur des associations de citoyens pour sensibiliser davantage les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'une gestion patrimoniale des réseaux (et donc, application des Chartes) ?
Agence de l'eau RMC	- Comités de pilotage et plénier : nombreux échanges, richesse des débats, beaucoup de participants, bonne représentation des acteurs d'un chantier. - Importance de l'animation pour ne pas que la dynamique s'essouffle.	- Mobilisation des élus sur le thème de la qualité. Distorsion entre volonté affichée (qualité) et réalité du terrain (prix). - Le conditionnement des aides au respect de la charte est probablement le seul moyen efficace de faire adhérer les maîtres d'ouvrage, mais se pose alors la difficulté de juger du respect de la charte (d'où le groupe de travail sur le sujet). On atteint là la limite du système, et au-delà, on ne peut compter que sur la bonne volonté des acteurs.	Déclinaison de la charte AEP.

Porteur de la mission d'animation

VERSeau Développement est une association à but non lucratif fondée en 1983 par des membres issus de la recherche scientifique, de l'industrie et des collectivités territoriales. Elle a pour vocation de rassembler ces trois secteurs d'activités afin de faire émerger des projets sur le thème de la maîtrise de l'eau (aspects institutionnels, techniques et juridiques).
Acteur historique et reconnu dans le domaine de l'eau en Languedoc-Roussillon, il s'agit également à ce jour de la seule structure indépendante et impartiale pour les opérations d'eau potable et d'assainissement de la région.

VERSeau Développement porte la mission d'animation depuis 2008, respectant les conventions qui fixent les engagements réciproques avec les financeurs de l'animation : l'Agence de l'Eau RMC et les Conseils Départementaux (sauf la Lozère). VERSeau met à disposition un chargé de mission qui dispose du support logistique de la structure (locaux, secrétariat, documentation, etc.). Depuis 2013, VERSeau s'est engagé à mettre à disposition 1.5 chargés de mission pour la convention 2013-2015.

Le président de la Charte

Le président de la Charte permet de donner une légitimité à la charte et joue le rôle de référent pour l'animateur.
C'est depuis 2009 que M. Michel BENEDETTI assure ses fonctions de président bénévole.
Avec sa forte implication, la Charte a pu développer son réseau de communication et avoir plus de crédibilité au niveau technique et réglementaire.
En effet, les missions principales de M. BENEDETTI en rapport avec la Charte qualité sont :

- ancien responsable qualité au sein de l'entreprise EHTP,
- formateur DT-DICT pour le CNFPT,
- membre du groupe de travail sur les fascicules 70-71,
- membre de la commission AFNOR

D'après son expérience, voici une description du rôle et missions du président de la Charte :

Rôle et mission du président :

M. Michel BENEDETTI préside la charte depuis 2008
Statut : Bénévole

Missions :

- Conduire les travaux, entrepris au sein des groupes de travail, en vue d'obtenir un accord consensuel de leurs membres mais aussi au sein du COPIL et du Comité de Suivi.
- Représenter la charte auprès des collectivités, sociétés et organismes.
- Vérifier l'adéquation des structures constitutives des groupes de travail par rapport aux travaux engagés.

Compétences et connaissances :

- Maîtriser le domaine de compétence technique.
- Animer les réunions en recherchant le consensus.

Intérêts :

- Faire connaître la Charte auprès d'organismes et collectivités.
- Bénéficier d'un réseau relationnel.

Responsabilité et engagement :

- Faire preuve d'impartialité
- Donner à chacun l'opportunité de s'exprimer.
- Reformuler et synthétiser les points de vue.

Bilan des Comités de pilotage

Rappelons que le COPIL réunit les **financeurs** du projet d'animation et permet un **suivi** de ce dernier (recensement des difficultés rencontrées, mise en œuvre de solutions, validation d'outils...).

Dans ce cadre, l'animateur est en charge :

- **De préparer la réunion** (réflexions sur les groupes de travail à proposer, sur l'organisation des domaines/thèmes qui vont être abordés, présentation PowerPoint, envoi de documents...)
- **De l'organiser** (réservation de la salle, collations, contacter les participants...)
- De **l'animer** (présentation PowerPoint, propositions de groupes de travail, présentation des nouveaux chantiers, demandes particulières…).

Toutes les **propositions** faites par l'animateur doivent être **validées** par le comité de pilotage.

- De **rédiger le compte-rendu de la réunion** et de le transmettre au comité de pilotage.

Le tableau et le graphique suivant permettent de restituer l'activité des comités de pilotage qui se sont tenus depuis 2008.

Tableau 3 : Activités du COPIL (2008-2015)

Années	Nombre de réunions	Nombre moyen de thèmes à l'ordre du jour	Nombre moyen de participants
2008	1	3	9
2009	3	5	7
2010	2	5	8
2011	2	3	9
2012	4	5	10
2013	4	5	11
2014	3	5	8
2015 à ce jour	2	6	8

Les membres du COPIL ont une activité qui est resté relativement constante. En effet le nombre de réunions varie entre 2 et 4 par an, les thèmes à l'ordre du jour ont été réguliers (car ils sont basés sur les missions de l'animateur), et la participation moyenne est autour d'une dizaine de membres.
Les années 2012 et 2013 ont été particulièrement actives, ceci dans le cadre de la préparation et la promotion de la nouvelle Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement signée en décembre 2013.
Cette instance, très dynamique grâce à ses membres, permet ainsi d'encadrer efficacement les missions de l'animateur et de le guider pour que ses tâches soient menées à bien.

4.2.2. Les Comités de suivi

Le Comité de suivi permet de promouvoir les principes de la Charte, de recenser les difficultés et les besoins des acteurs dans sa mise en application et d'en évaluer les effets. Son rôle consiste en outre en la définition, la validation, le suivi des actions proposées et l'établissement d'un bilan des réalisations. Il s'agit aussi d'un lieu d'échange et de partage d'expériences.

Ce comité de suivi est composé d'au moins un représentant de VERSeau et des différents acteurs partenaires de la charte. Il se réunit au moins une fois par an et si besoin des réunions extraordinaires peuvent être organisées.

Les membres du comité de suivi sont des acteurs du secteur public et privé (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises travaux, CSPS, entreprises de contrôle, etc.). Toute personne souhaitant s'impliquer dans le suivi de la Charte peut y participer.

La place de l'animation et de l'animateur :

Le travail de l'animation consiste à **fédérer** les acteurs régionaux autour des **bonnes pratiques** de la Charte et c'est dans cette optique que le comité de suivi **rassemble** des représentants de toutes les professions (différents acteurs de l'assainissement).
Il assure ainsi **l'information** et la **formation** des partenaires pour une meilleure **compréhension** et une **bonne application** de la Charte. Il permet de **définir**, de **valider** et de **suivre** les actions et les groupes thématiques.
Il a pour rôle de faire le point sur les **difficultés** et les **besoins** rencontrés, et d'orienter les décisions.
Sa mission est d'aider à la mise en place de la Charte, d'évaluer cette application et d'assurer son **évolution** afin que la démarche demeure constamment **appropriée** et **efficace**.
C'est un **lieu d'échanges d'expériences** entre acteurs où s'élaborent des **outils** d'aide destinés à accroître les **garanties** données au maître d'ouvrage.

Rôle de l'animateur :

- Préparation de la réunion en amont (appel à participants, points importants à aborder, réflexion sur les groupes de travail qui peuvent être proposés...)
- Présentation des actions qui ont été menées au cours de l'année (citer les chantiers engagés, les difficultés, les points positifs, groupes de travail, réunions d'information...)
- Rédaction du compte-rendu de la réunion et diffusion à tous les participants

Rappel des principales problématiques soulevées et décisions prises lors des comités de suivi :

2009 : Le premier comité de suivi a été principalement dédié à la présentation de la charte, les missions de l'animation, la présentation de l'animateur, l'élection du président, la mise en place de la communication et la présentation des outils des autres chartes existantes.

2010 : Pas de comité de suivi.

2011 : M. Christian BILHAC – Maire de Péret, à l'époque Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Hérault et actuellement Président de l'Association des Maires de l'Hérault – a fait une remarque importante : les lotisseurs représentent une grosse part des opérations d'assainissement et ne rentrent pas dans le cadre de communication de la Charte. Il a été suggéré que la Charte apparaisse sur les permis de lotir. Le comité de suivi a décidé de contacter le Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL). Cette observation a donné naissance à un groupe de travail consacré à ce thème (voir la section sur les groupes de travail) et un outil dédié.

2012 :

- Les entreprises demandaient une attestation de travaux sous charte pour valoriser leur mémoire technique. Un groupe de travail a donc été créé pour répondre à cette problématique et créer un outil. Cet outil complet a pu voir le jour en 2014 pour être ensuite tester sur les chantiers en 2015.
- Le choix du mieux-disant, principe fondamental de la charte, n'est pas souvent respecté pour le choix des partenaires de l'opération.
- La charte intervient très peu avant le choix du MOE. Un effort de communication doit donc être réalisé avec l'aide des financeurs des opérations.

2013 :

- Suite aux remarques de maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage sur le caractère obligatoire (Agence de l'eau) des études géotechniques avant tous les projets, le Comité de suivi a décidé de créer un groupe de travail sur l'étude géotechnique. Ceci a permis de créer un outil dédié et de préciser dans les règlements de l'Agence de l'eau RMC que, dans certains cas particuliers, lorsqu'il est possible de prouver que la nature du terrain est connue avant de réaliser les travaux, l'étude géotechnique, au sens de la norme, n'est pas obligatoire.
- Suite à des remarques sur les travaux sans tranchées qui ne sont pas suffisamment encadrés, une réflexion et une recherche réglementaire a été menée.

2014 :

- Le diagnostic amiante est une préoccupation sur beaucoup de chantiers
- Les contrôles réalisés par les entreprises accréditées COFRAC (avec ou non le tampon COFRAC) et le solde de l'opération par l'agence de l'eau
- Les plans de recollement sont généralement différents d'une entreprise à l'autre. Une veille réglementaire sur ce sujet est menée depuis.
- Les canalisations PVC et les pièces de raccordement qui ne sont pas de la même classe de résistance représentent un problème pour les entreprises de travaux.

Photographie 3 : Comité de suivi de la charte le 1er juillet 2014 dans la salle des délibérations du Conseil Départemental de l'Hérault.

2015 :

- A la suite de l'outil créé sur la gestion patrimoniale et dans le cadre de la communication à mener auprès des maîtres d'ouvrage, le comité de suivi a décidé de mener une réflexion avec la caisse des dépôts sur le plan comptable M49 pour les services d'eau et d'assainissement des collectivités.
- La problématique COFRAC évoquée lors du comité de suivi de 2014 est remonté au niveau national par l'animateur en Languedoc-Roussillon. Certaines Agences de l'eau ont modifié leurs règlements pour clarifier la situation et le COFRAC est entrain de modifier ses règles. Le président de la Charte et les animatrices vont donc suivre l'évolution de ses règles et tenir informés les acteurs de la Charte.
- Il pourra être créé un groupe de travail pour cadrer une note de synthèse à la fin des rapports d'inspections des entreprises de contrôles.

- Le président de la charte a eu beaucoup de retours de la part des maîtres d'ouvrages sur leur besoin de formation/information sur la réglementation amiante.

Photographie 4 : Comité de suivi de la Charte - 01/07/2015 - Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne

De gauche à droite : Michel BENEDETTI, Président de la Charte, Chloé MIGAYRON, Animatrice de la Charte, Fabrice LUMIERE, chef du service eau et assainissement du Grand Narbonne, M. KERFYSER Gérard, 8ème Vice-président du Grand Narbonne - Délégation Politique de l'Eau et Maire d'Armissan.

Tableau récapitulatif des participations au comité de suivi entre 2009 et 2015.

Type de Représentants	2009	2011	2012	2013	2014	2015
Institutionnels (Agence de l'eau, Départements, états)	9	6	5	3	8	7
Maîtrise d'ouvrage (élus, techniciens, association des maires)	0	7	2	4	23	10
Maîtrise d'œuvre (maîtres d'œuvre, syndicats, fédérations)	1	4	2	3	4	3
Entreprise de travaux (ou syndicats, fédérations…)	2	3	1	1	5	5
Entreprise de contrôle (ou syndicats)	3	2	1	3	3	10
Fournisseurs (ou syndicats, fédérations…)	1	1	0	0	2	6
Autre (AFNOR, exploitants)	0	0	1	1	0	1
TOTAL	**16**	**23**	**12**	**15**	**45**	**42**

Le nombre des participants aux comités de suivi restent aléatoires d'une année sur l'autre. Le tableau montre la participation de toutes les catégories de représentants à tous les comités de suivis avec une augmentation significative à partir de 2014.
Cette augmentation s'explique par la signature de la nouvelle Charte en décembre 2013, par un effort de communication, de présentations et d'interventions choisies en fonction des besoins identifiés. Les témoignages sur la gestion patrimoniale, les présentations sur la réglementation en cours ou encore l'actualité du COFRAC ont fortement contribué au succès de ces réunions.

La majeure partie des comités de suivi se sont déroulés dans le département de l'Hérault. Depuis 2013, les animateurs et le COPIL varient les lieux des comités: Béziers en 2013, Montpellier (salle des délibérations du Conseil Général) en 2014, Narbonne (locaux de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne) en 2015.
Ces évènements permettent donc de se rapprocher d'acteurs qui ne se seraient pas déplacés mais aussi de renforcer et développer les liens avec les co-organisateurs. En effet, lors du comité de suivi 2015, la Charte a eu le soutien de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne qui a prêté ses locaux et qui a diffusé l'information à ses partenaires. L'association des maires de l'Aude a également diffusé l'information à toutes les communes membres de l'association et nous a permis d'utiliser son logo pour la communication autour de l'évènement.

4.2.3. Les groupes de travail

Élaborés en comité de suivi ou en comité de pilotage, les groupes thématiques ou groupes de travail sont destinés à répondre aux besoins identifiés par l'animateur lors du suivi des chantiers.
Ils créent des outils spécifiques et nécessaires à la bonne réalisation d'un chantier. Les groupes thématiques ont substitué les « ateliers thématiques » définis dans la première convention (2008-2011).
Ce sont des lieux de réflexion, d'échange, d'information et de formation, pour diffuser les principes décrits dans la Charte et définir les outils nécessaires pour faciliter leur mise en œuvre.
Les documents techniques existant sur chaque thème abordé ont été utilisés comme base de travail de ces ateliers et ont été déclinés :

- par catégorie d'acteurs (atelier spécifique maîtrise d'œuvre, atelier entreprise, etc…) et permettre ainsi la mise en réseaux de ces acteurs,
- par problématique posant des difficultés d'application sur le terrain (études préalables, choix du MOE, …).

Les réunions font l'objet d'un compte-rendu diffusé sur le site web et la lettre d'information.
Le public visé correspond aux acteurs suivants : les MOA, MOE, bureaux d'études, entreprises, fabricants, organismes de contrôle, exploitants, financeurs.

- **Rôle de l'animateur :**

Pour constituer un groupe de travail l'animateur présente la thématique visée lors d'une réunion du COPIL ou du comité de suivi, qui adhère ou non. Les membres du COPIL, du Comité de suivi et les acteurs des chantiers peuvent devenir membres des groupes de travail.
Une fois la création du groupe de travail validée et créée, l'animateur est en charge de gérer le groupe de travail :

- Appel à participants : liste de diffusion comprenant les acteurs intéressés lors du comité de suivi et les acteurs susceptibles d'être intéressés, avec l'aide du président de la Charte et de son réseau.
- Présentation du thème du jour
- Animation du débat
- Rédaction d'un compte-rendu de la réunion
- Mise en forme de l'outil

Ces groupes thématiques ont pour vocation d'aider les différents acteurs du chantier à travers la

création d'outils.

Liste des groupes de travail :

A ce jour les Groupes de Travail, dont les réflexions sont en cours ou terminées, sont :

- **Intégration dans la charte des aménageurs privés (terminé en 2012)**. La part de l'assainissement collectif réalisée sous maîtrise d'ouvrage privée (ex. lotissements) peut représenter une proportion importante de la construction des réseaux dans certaines collectivités. Or, ces ouvrages sont, dans la plupart des cas, rétrocédés au domaine public après leur réalisation. Ainsi, la charge de l'exploitation et de la réhabilitation incombe aux collectivités d'où la nécessité de s'assurer que ces ouvrages respectent des critères de qualités similaires aux exigences de la Charte qualité des réseaux d'assainissement lorsque la Collectivité a décidé de l'appliquer dans la réalisation de ses propres chantiers. Voir : http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=219

- **Aide au choix de l'AMO et du MOE (terminé en 2013)**. Le CINOV, anciennement CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France), à travers le groupe de travail national « Contrat Guide » a souhaité mettre en place au niveau régional un CCTP pour le choix des MOE en assainissement. Ainsi, ce travail a été assuré par la Charte Qualité LR co-piloté par M. GAXIEU, représentant du CINOV (Fédération des Syndicats des Métiers de la Prestation Intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique) en Région Languedoc-Roussillon et membre du comité de suivi de la Charte Qualité LR. Voir : http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=216

- **Attestation des travaux sous charte (terminé en 2014).** Suite au Comité de suivi de la Charte qualité des réseaux d'assainissement du 11 mai 2012 le groupe « Attestation des travaux sous charte » a été créé dans le but de répondre aux besoins exprimés par les entreprises et de valoriser les acteurs qui s'engagent dans une démarche charte qualité. Voir : http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=217

- **Études préalables (terminé en 2014)** Ce groupe sur les études préalables a été créé suite au groupe « attestation des travaux sous charte ». En effet, le groupe « attestation des travaux sous charte » a décidé de joindre avec l'attestation, une liste des points clefs d'un chantier sous charte. Les études préalables (étude géotechnique, étude topographique et étude de l'habitat) étant les premiers points clefs de la charte et l'Agence de l'eau exigeant un rapport géotechnique pour le solde de ses subventions, un groupe spécifique aux études préalables a été créé. Voir : http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=218

- **Gestion patrimoniale (terminé en 2015)**
  Lors du comité de pilotage du 03/10/2014, les membres du COPIL ont décidé de constituer ce groupe afin de créer un document simple, très synthétique, un guide avec des étapes, destiné aux Maîtres d'ouvrage pour la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ce groupe a été accompagné d'un spécialiste de la gestion patrimoniale pour faire le point et faire référence aux documents déjà existants sur le sujet.
  Voir:http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=226

- **Aide au choix des matériaux (en cours).** L'objectif de ce groupe était de faire un guide d'aide au choix des matériaux pour accompagner et informer le maître d'ouvrage. Lors de la

formation du groupe, il y avait deux axes de réflexion : un premier au sein de SWELIA (réseau d'entreprises du cycle de l'eau) et un second au SETRA. Ce dernier préparait un guide sur le choix des matériaux axé sur les voiries et réseaux divers (VRD). Ainsi, la Charte Qualité LR a proposé d'adapter ce travail à l'assainissement. En 2014, ce groupe de travail s'est à nouveau réuni pour actualiser le guide et intégrer la partie sur les réseaux d'eau potable.
Voir : http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=215

- **Module de formation charte (en cours).** L'objectif de ce groupe de travail est de doter la Charte Qualité en Languedoc-Roussillon d'un module de formation dont le but sera de véhiculer le message de qualité des réseaux d'assainissement qu'elle porte tout en ayant le souci de répondre aux exigences techniques des acteurs de la profession. Voir : http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=220

Bilan des groupes de travail :

Le tableau et le graphique suivant indiquent le nombre de groupes de travail par an (réel et cumulé) qui ont été animés par les animateurs depuis les débuts de l'animation.

Tableau 4 : Animation des groupes de travail (2009-2015)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de groupes de travail	1	3	4	3	3	4	3
Nombre de groupes de travail cumulés	1	4	8	11	14	18	21

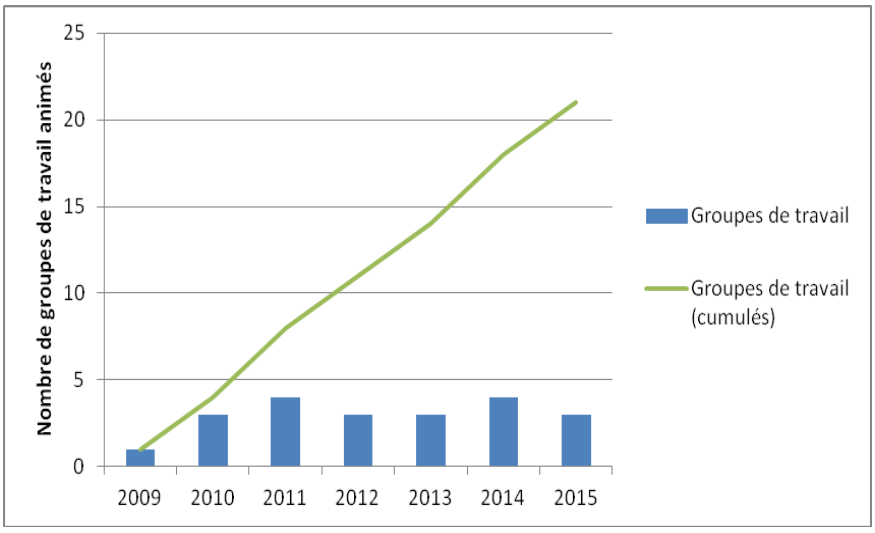

Figure 5 : Les acquis des groupes de travail (2009-2015)

Depuis 2010, grâce à l'animation, le nombre de groupes de travail est resté relativement constant chaque année.
Les données cumulées sont très représentatives, dans le sens où il s'agit d'un travail acquis : des réflexions ont été menées, des outils ont créés et/ou remaniés. C'est aussi grâce à l'animation des groupes de travail que la Charte a pu évoluer, s'adapter et se perfectionner.

4.3. Définir et mettre en application des outils d'aide à l'application de la charte

Comme expliqué précédemment, les outils sont créés dans les groupes de travail.
Une fois ces outils crées, les missions de l'animateur sont de :

- Les développer
- Les faire valider par le comité de pilotage
- Les mettre en application
- Les diffuser
- Les actualiser

Bilan sur la production d'outils

Le tableau et le graphique suivants mettent en avant le nombre d'outils validés pour chaque année depuis les débuts de l'animation.

Tableau 5 : Validation des outils (2009-2015)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'outils validés	2	5	4	6	2	1	3
Nombre d'outils validés cumulés	2	7	11	17	19	20	23

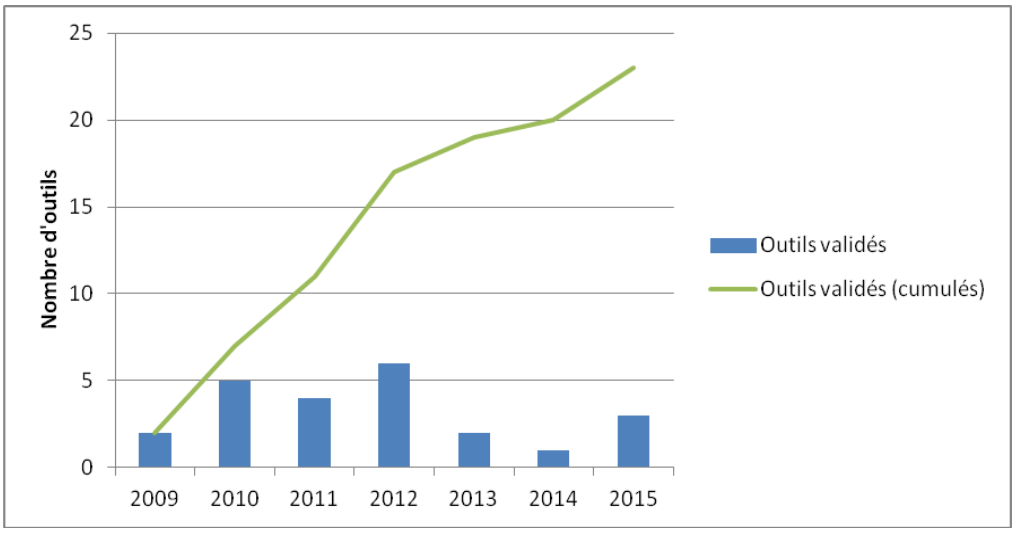

Figure 6 : Production d'outils (2009-2015)

De même que pour les groupes de travail, les données cumulées sont très pertinentes car elle représente un travail acquis. En effet, certains outils ont été remaniés, fusionnés, ou ont évolué.

L'existant en matière d'outils d'aide à l'application de la Charte

Aujourd'hui, il y a 13 outils créés/adaptés par les groupes de travail et des guides techniques du SYNCRA pour les contrôles préalables à la réception qui sont opérationnels et utilisés par les acteurs d'un chantier :

Tableau 6 : Liste des outils d'aide à l'application de la Charte

Outils	Descriptifs	Destinataires
Attestation de réalisation		
Attestation de réalisation de l'opération	Ce document, délivré par le Maître d'ouvrage et destiné à tous les acteurs de l'opération citée, atteste que l'opération a été effectuée selon les règles de l'art en conformité avec la Charte qualité des réseaux d'eau potable et/ou d'assainissements Languedoc-Roussillon Cette attestation vient avec une liste des étapes clefs de la charte, une fiche sur la caractérisation de la nature des sols ainsi qu'une fiche sur l'étude de l'habitat. http://www.chartes-qualite-lr.org/doc/Formulaire_dattestation_de_realisation_dune_operation_sous_charte.pdf	Financeurs MOA AMO MOE Entreprises
Engagement d'un chantier sous Charte Qualité		
Document d'information	Information sur la charte transmis par l'Agence de l'eau après le Schéma Directeur d'assainissement et au moment de la demande de subventions. http://www.chartes-qualite-lr.org/doc/Information_apres_Schema_Directeur_dAssainissement.pdf	MOA AMO MOE
Engagement d'un chantier sous Charte	Proposition de différents textes à inclure: - dans la délibération de la collectivité - dans le dossier de consultation du MOE - dans le dossier de consultations des entreprises de travaux et entreprises de contrôles. http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=161&partner_id=3&tool_id=52#TOOLID52	MOA AMO MOE Entreprises
Définition et conception du projet		
Fiches pratiques DT-DICT	Elle est destinée aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, concessionnaires de réseaux et entreprises concernés par les travaux sur les réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement réalisés à proximité de réseaux sensibles pour la sécurité. http://www.chartes-qualite-lr.org/doc/Fiche_DTDICT_2014.pdf	MOA AMO MOE Entreprises
Guide d'aide au choix des matériaux	Il est destiné plus particulièrement aux maîtres d'ouvrage pour leurs donner un listing des matériaux de canalisation existants. Ce guide est actuellement en cours de révision.	MOA AMO MOE Entreprises
Etude de l'habitat	Proposition d'un cahier des charges pour la réalisation de l'étude de l'habitat	MOA AMO MOE
Études topographiques	Proposition d'un cahier des charges pour la réalisation des études topographiques http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=161&partner_id=3&tool_id=52#TOOLID52	MOA Financeurs

Études géotechniques (phases 1 et 2)	Proposition d'un cahier des charges pour la réalisation des études géotechniques	MOA AMO MOE
Choix des partenaires		
Choix d'un AMO	Plusieurs documents sont à disposition des maîtres d'ouvrage pour les aider à : - définir leurs premiers objectifs - définir leurs besoins - choisir leur assistant http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=161&partner_id=3&tool_id=35#TOOLID35	MOA
Choix du maître d'œuvre	Cet outil est destiné à aider les maîtres d'ouvrage (MOA) dans la définition de leur projet, la réalisation du dossier de consultation, le lancement de la consultation ainsi que le choix du candidat. http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=161&partner_id=3&tool_id=40#TOOLID40	MOA AMO
Choix des entreprises	La grille d'analyse des offres est un outil d'aide à la décision des élus, qui pourront choisir le mieux disant en toute connaissance de cause. En conformité avec le code des marchés publics, les critères de choix doivent être validés par l'autorité compétente passant le marché avant lancement de la consultation. Les offres sont classées selon les critères et les coefficients de pondération énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation.	MOA AMO MOE
Préparation du chantier		
Document d'Assurance Qualité (DAQ)	Ce document, propre à la Charte Qualité LR, permet à tous les partenaires de l'opération de vérifier que toutes les contraintes du chantier ont été appréhendées pendant la période de préparation et validées par tous.	MOE Entreprises
Réception du chantier		
Essais et contrôles préalables à la réception des travaux	Sont proposés des modèles de Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) réalisés par le Syndicat National de Contrôleurs de Réseaux d'Assainissement (SYNCRA) pour les essais de compactage, étanchéité et inspection visuelle et télévisuelle dans les chantiers réseaux d'assainissement. http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=161&partner_id=3&tool_id=50#TOOLID50	MOA AMO MOE Contrôleurs
Bilan de chantier	L'objet de ce bilan est de faire le point sur l'application de la charte sur chaque opération et d'avoir un retour d'expérience des chantiers sur chaque phase. 3 bilans différents ont été utilisés depuis 2008. Le dernier bilan utilisé a été créé par l'Agence de l'eau RMC et le chargé de mission de la Charte en fonction des bilans précédents pour avoir un document unique pour tous les chantiers sur le bassin RMC. Dans le 10ème programme de l'Agence de l'eau RMC, ce document est obligatoire pour les chantiers de plus de 500 000 euros. Il est utilisé pour toutes les opérations suivies par les animateurs. http://www.chartes-qualite-lr.org/index.php?page=161&partner_id=3&tool_id=53#TOOLID53	MOA AMO MOE Entreprises Contrôleurs

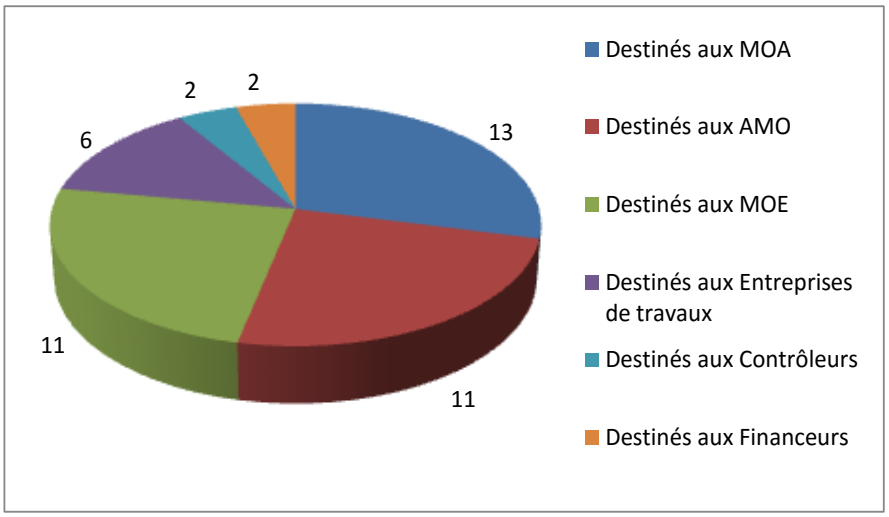

Figure 7 : Destination des outils d'aide à l'application de la Charte

Grâce à la mission d'animation, il existe des outils d'aide à l'application de la Charte opérationnels pour chaque étape et chaque acteur d'un chantier.

4.4. Suivre des chantiers

Conformément à la convention 2013-2015 signée entre VERSeau et les partenaires financiers, les missions des animateurs concernant les chantiers sont:

- Suivi d'une dizaine de chantiers d'assainissement simultanément, de diverses tailles et dans leur intégralité (de la décision amont à la réception des travaux), soit 2 chantiers au minimum par département. Ceci permettra à la charte d'accepter les demandes volontaires d'engagement sous charte et d'offrir un accompagnement de qualité,
- Suivi d'un chantier d'eau potable minimum par département,
- Mesure des apports positifs ou négatifs de la charte qualité sur la réalisation des travaux (réseaux et raccordements),
- Validation des outils existants de mise en œuvre d'un chantier
- Recensement les besoins
- Développement de nouveaux outils spécifiques aux besoins identifiés
- Évaluation de la qualité de l'opération

Ces objectifs ont évolué au fil des conventions. En effet, avec la multiplicité des chantiers sous charte, le chargé de mission a suivi plus d'une quinzaine de chantiers simultanément en 2012. Il était alors difficile pour le chargé de mission de faire un suivi de qualité et d'assurer ses autres missions.

La place de l'animation et le rôle de l'animateur

Le chargé de mission de la charte gère les **interfaces entre les partenaires** depuis les études initiales jusqu'à la mise en service (ou la remise en service dans le cas de réhabilitation) du réseau. Il ne remplace aucun partenaire de l'opération.

Accompagnement type d'un chantier pilote par le chargé de mission :

- Rencontre du maître d'ouvrage par le chargé de mission de la charte et un membre du conseil départemental pour présenter la charte et engager le chantier sous charte.
- Suivi de la réunion de présentation de l'analyse des offres du MOE
- Suivi de la réunion de présentation du projet par le MOE
- Suivi de la réunion de présentation des offres des entreprises travaux par le MOE
- Suivi de la réunion de préparation du Chantier
- Suivi des réunions de chantiers (au moins une fois par mois)
- Présence à la réception de l'ouvrage
- Réunion du bilan qualité du chantier (préparation et rédaction d'un compte-rendu)

Le suivi de chantiers est une action développée dans "Fiche par département" dans l'annexe (8.2).

5. Montage financier

Le tableau suivant présente la contribution financière de chaque partenaire versée à l'Association Verseau Développement pour la mission d'animation de la Charte.

Tableau 7 : Budget alloué à la mission d'animation de la Charte

ORGANISME	2008-2011	2011-2012	2013-2015
Agence de l'eau RMC	96 000 €	37 917 €	133 680 €
Département de l'Aude	24 000 €	9 479 €	33 420 €
Département du Gard	24 000 €	9 479 €	33 420 €
Département de l'Hérault	24 000 €	9 479 €	33 420 €
Département des Pyrénées Orientales	24 000 €	9 479 €	33 420 €
Totaux	**192 000 €**	**75 833 €**	**267 360 €**

Pour la période 2008-2011, les Départements et l'Agence de l'eau RMC se sont engagés à apporter à VERSeau une aide financière forfaitaire d'un montant de 192000€ maximum et correspondant au programme d'actions mentionné dans la convention.

Pour la première année l'Association VERSeau a dû assumer la majeure partie de la trésorerie du programme 2009 avec une situation légèrement déficitaire sur le plan budgétaire. La principale raison a été la nécessité d'une plus forte implication que prévue de l'encadrement (pour le recrutement et la formation/accompagnement du nouveau chargé de mission). En outre les participations aux réunions de travail de la Charte Nationale n'étaient pas prévues initialement et ont contribué à cette situation. En 2010 et 2011, la situation a pu progressivement trouver son équilibre par une légère diminution des participations aux réunions de la Charte Nationale et par une plus grande autonomie du chargé de mission.

Un avenant à la convention entre 2011 et 2012 a été mis en place pour la continuité de la mission d'animation et pour faire coïncider la convention suivante (2013-2015) avec le 10ème programme de l'Agence de l'eau (2013-2018).

La convention 2013-2015 prévoit 1.5 poste de chargé de mission, une partie de poste de web master ainsi qu'une ligne budgétaire pour la partie communication. Le projet est à l'équilibre aujourd'hui. Une telle amélioration par rapport aux exercices précédents est déterminée notamment par l'augmentation de la contribution des partenaires du projet mais aussi par la mise en place d'une nouvelle trame budgétaire qui prend en charge les frais de structure de l'association à la hauteur de 30%. Ces frais de structure couvrent :

- Les coûts directs de la Charte qui ne sont pas prévus dans le nouveau budget du projet (il s'agit principalement des frais de mission et de déplacement des chargés de mission)
- La quote-part des charges non directement imputables aux projets de l'association (loyer, fournitures du bureaux, petit équipement, location et maintenance du photocopieur et de la voiture, honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, assurance, frais postaux, frais de télécommunication et Internet, etc.)

Une nouvelle convention pour 2016-2018, similaire à la précédente, est en cours de validation par les partenaires financiers.
L'investissement matériel initial (à hauteur de 24000€) nécessaire pour le poste d'animation comprenait véhicule, GPS, ordinateur (fixe et portable), logiciels, chaussures de chantier,casque, appareil photo, dictaphone, vidéo projecteur, bureau, siège et armoire, fournitures de bureaux.

Que représente le coût de l'animation ?

Pour se représenter l'impact du budget de la mission d'animation, ce dernier peut être comparé aux coûts des travaux sur les chantiers.

La figure suivante montre les montants des travaux, le volume de subventions totales et le coût de l'animation (hors taxe) par an depuis 2009 sur la région (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales). Les budgets pour 2008 et 2015 ne sont pas exposés, car en 2008 il n'y avait pas encore de chantiers sous Charte, et pour 2015, la programmation de l'Agence de l'Eau RMC n'est pas encore connue.

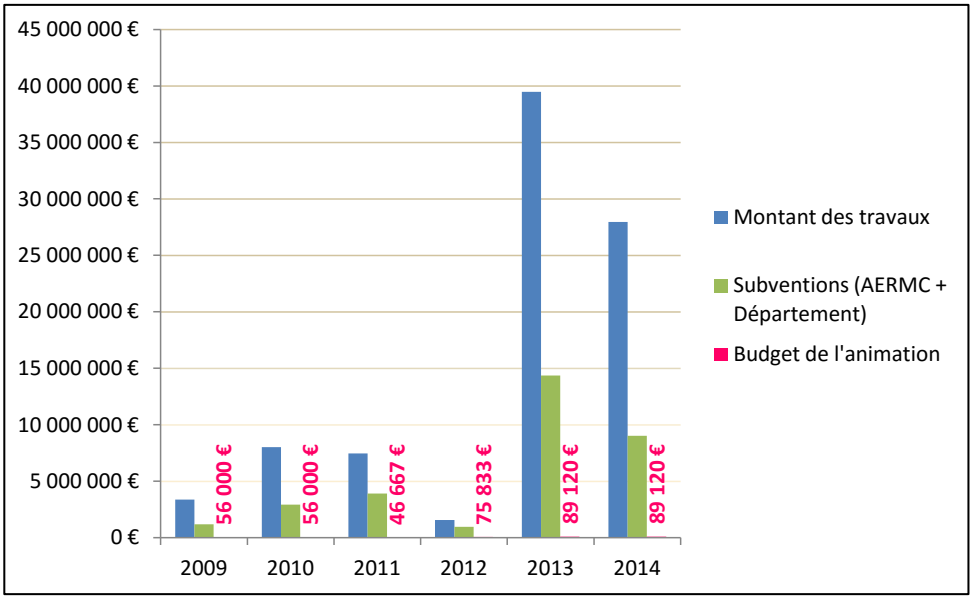

Figure 8 : Budget de l'animation et montants des chantiers par an (2009-2014)

La figure suivante montre la totalité des coûts engendrés (travaux et subventions) entre 2009 et 2014 comparés au budget total de l'animation (intégrant donc les années 2008 et 2015).

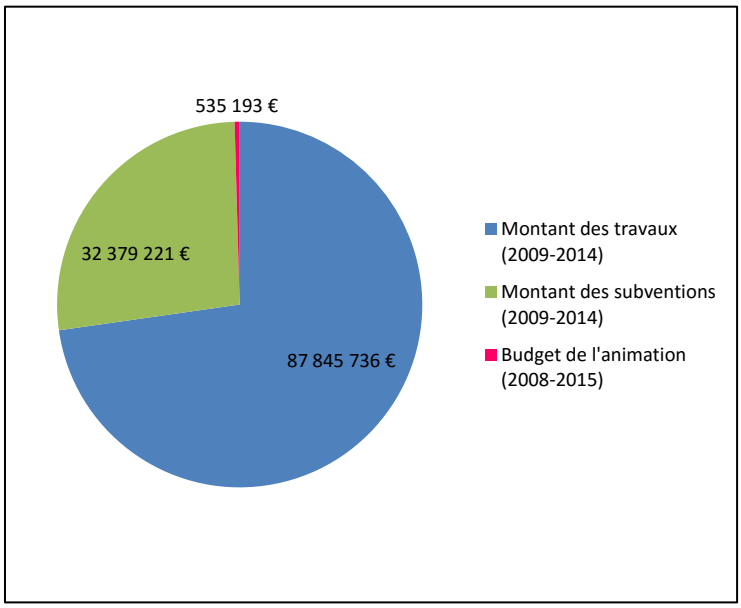

Figure 9 : Budget total de l'animation et montant total des chantiers (2008-2015)

Le coût total de l'animation depuis sa mise en place est infime par rapport aux dépenses engendrées par un chantier. Ainsi, en 6 ans, le budget de l'animation n'a représenté que 0,61 % du montant des travaux, et seulement 1,65 % des subventions totales (AERMC et Départements).

6. Nécessité d'une animation dédiée

6.1. Un besoin au niveau local

L'année 2015 est une année charnière pour la Charte Qualité LR (fin de la convention 2013-2015). L'Agence de l'Eau RMC, pour rappel, estime nécessaire la poursuite de cette mission et s'engage financièrement jusqu'en 2018.
Pour pérenniser l'animation de la Charte, et au vu de son intérêt (développé tout au long de ce document), il est important que tous les financeurs se mobilisent.

L'expérience a montré que la signature de la première Charte régionale en 2000 n'a pas suffi pour qu'elle soit appliquée sur le terrain. C'est pourquoi, la mission d'animation a vu le jour en 2008. Par ailleurs, l'expérience des Agences de l'eau, notamment RMC, a démontré que **l'animation facilite la mise en application pratique des principes de la Charte**. L'existence d'une Charte donne corps et légitimité à la question de la qualité et favorise les échanges entre les acteurs concernés.

De plus, les exigences et la sensibilisation des collectivités sont déterminantes pour la réalisation d'un réseau d'assainissement et/ou d'eau potable de qualité.
De ce fait, la Charte, à travers la mission d'animation, apporte aussi une aide précieuse en matière d'**information** et d'**assistance technique** notamment par la réalisation et la diffusion ''des outils de la Charte'' et l'appui du chargé de mission dans le suivi des opérations d'un chantier sous Charte.
Également, il est plus avantageux de mettre en place une mission d'animation afin de **coordonner les actions**.

Enfin, si les financeurs n'imposent pas de travailler sous Charte, on relève des **difficultés** dans sa mise en application.

6.2. Quelques évolutions grâce à l'animation …

L'engagement d'un chantier sous Charte

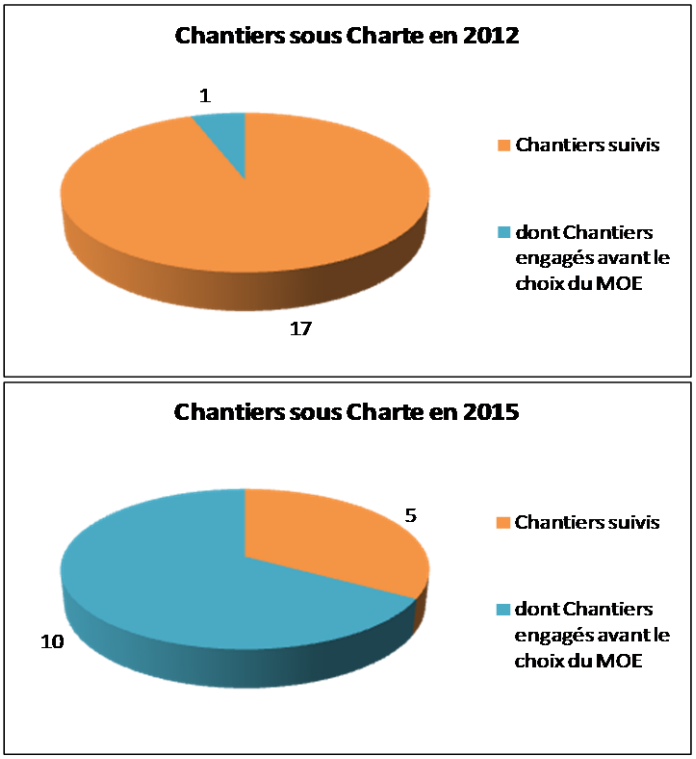

Figure 10 : Engagement d'un chantier et choix du MOE

Cette évolution du suivi des chantiers avant le choix du maître d'œuvre peut s'expliquer par:

- L'obligation d'engager un chantier sous charte pour un montant supérieur à 150 000 euros. Un plus grand nombre de chantiers étant concernés, le chargé de mission a donc plus de chance de suivre un chantier avant le choix du MOE.
- Une plus grande communication autour de la charte par les financeurs et le chargé de mission
- une volonté du comité de pilotage de cibler le suivi des chantiers engagés avant le choix du MOE

L'écoute des acteurs

Après avoir recueilli plusieurs réactions de maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage face à l'obligation de l'Agence de l'eau pour l'étude géotechnique, le chargé de mission a proposé lors du comité de suivi de 2013 de créer un groupe de travail sur cette thématique afin de clarifier cette obligation et de la rendre plus cohérente avec le terrain.

La problématique COFRAC vue précédemment a été soulevée lors d'une discussion entre le chargé de mission et une entreprise de contrôle. Cette problématique a alors fait partie de l'ordre du jour du comité de suivi de 2014 et a ensuite été remonté au groupe de travail national des chartes de

qualité. Il s'est avéré que toutes les régions avaient ce problème et certaines Agences de l'eau ont modifié leur règlement pour essayer de pallier ce problème.
Aujourd'hui, l'organisme COFRAC et le SYNCRA tentent de trouver une solution.

- **L'évolution des exigences de l'Agence de l'eau RMC par les retours d'expérience de la charte**

Le Bilan d'un chantier sous Charte réalisé en fin de chantier a évolué depuis 2008. En effet, il a été actualisé en 2012 par le chargé de mission. C'est à partir de cette version qu'en 2013, Martine LAMI (Agence de l'eau à Lyon) et Laetitia CANTAREL (chargée de mission) ont travaillé pour aboutir à une version plus simple à remplir et commune à la Charte et à l'Agence de l'eau RMC. Cette version a été validée en 2014.

Également, c'est avec la collaboration de l'Agence de l'eau que la Charte et son groupe de travail ont pu répondre aux interrogations des acteurs sur l'obligation de l'étude géotechnique.

D'autres outils tels que les points clefs de la Charte ou les textes d'informations sur la Charte permettent à l'Agence de l'eau et aux départements de les intégrer dans leurs règlements.

- **La collaboration avec les départements** notamment celui des Pyrénées Orientales pour alléger leur travail dans la vérification du respect de la Charte.

- **La réunion de tous les acteurs d'une opération d'eau potable et d'assainissement** durant les comités de suivi pour une véritable communication et pour que chacun prenne conscience des problématiques de l'autre.

6.3. Une preuve au niveau national

C'est avec les différentes formes d'animation qui existent au niveau national que l'on peut se rendre compte de la nécessité d'une animation dédiée, à temps plein.
En effet, il existe plusieurs formes d'animation au niveau national. Aujourd'hui, elles sont toutes assurées bénévolement par les agences de l'eau et les acteurs concernés.

Le site de l'ASTEE http://www.chartesqualite-astee.fr regroupe toutes les chartes en France.

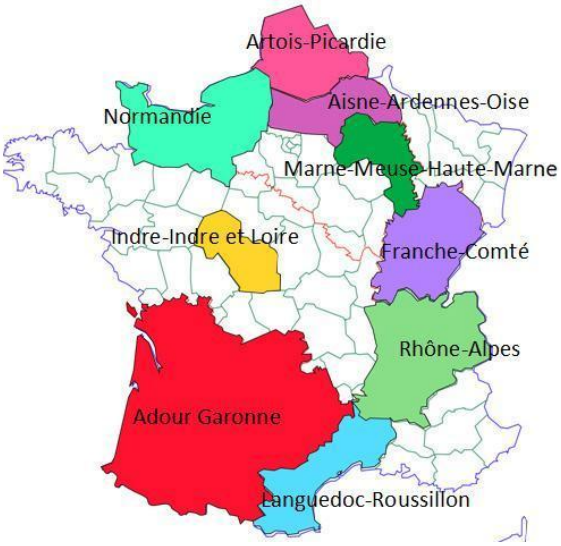

Figure 11 : Les Chartes Qualité des réseaux en France

- **La Charte Artois-Picardie** :

Signée en 1993, son application a été rendue obligatoire dès 1995 pour bénéficier des subventions de l'Agence.

La Charte régionale été remplacée par la Charte nationale pour le 10ème programme. L'agence de l'eau très impliquée dans la promotion de la Charte régionale participe à son animation et aide à son application plus particulièrement par la réalisation d'outils. Au 9ème programme elle a financé un marché avec le bureau d'études SQE société afin de lui déléguer les missions d'audits de chantier et d'analyses des bilans de chantiers. La société réalise aussi un rapport de synthèse de ces audits et participe aux réunions techniques.

Un comité de suivi assure avec son animateur bénévole à l'Agence de l'eau, le suivi des chantiers. L'animateur de la Charte aide le bureau d'étude à faire les réunions du comité de suivi (une par trimestre), au cours desquelles un point sur les bilans et les audits de chantier est présenté (Sources : site de l'ASTEE).
Cependant, cette animation bénévole, assurée au sein de l'Agence de l'eau n'est pas une animation pérenne car elle dépend de la volonté et des disponibilités d'une personne.

- **La Charte Adour-Garonne**

Signée en 1995. Pendant deux ans, l'animation dynamique organise à l'intention des collectivités des formations axées sur le contenu de la Charte et l'intérêt de son utilisation.

En 2006 la Charte nationale de l'Astee est adoptée à la place de la Charte régionale. Pour redynamiser la Charte, un comité de suivi qui se réunit 4 à 6 fois par an est mis en place en 2008. Il est composé de bénévoles, rassemblant tous les corps de métier liés aux chantiers d'assainissement. Il contribue principalement à la promotion de la Charte à travers des journées d'information. Deux journées ont eu lieu en 2011 et 2013 en collaboration avec le CNFTP.
En Adour Garonne, le respect de la Charte est indispensable à l'obtention des aides de l'Agence concernant la création, l'extension et la réhabilitation des réseaux d'assainissement. (source : site de l'ASTEE)

En 2014, L'Agence de l'eau Adour Garonne a lancé une étude pour le « suivi/bilan des opérations de pose des réseaux d'assainissements sous charte qualité » et pour ainsi évaluer les pratiques et l'application de la charte. Les résultats de l'étude sont attendus pour mars 2016. A terme, cela pourrait conduire à la mise en place d'une animation dédiée afin de communiquer et faire respecter la charte.

La Charte Indre et Loire

Signée en mars 1999, à l'initiative des conseils généraux et de l'agence de l'eau. Cette Charte non portée par l'agence n'est animée par aucun comité de suivi, et elle n'a pas bénéficié de mise en pratique.
L'agence de l'eau Loire Bretagne voudrait lancer actuellement une Charte sur la Bretagne. Plusieurs échanges ont eu lieu avec VERSeau Développement sur la mise en place de l'animation, le profil de l'animateur et ses missions. Des partenaires financiers et une structure porteuse indépendante d'une opération de pose des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont les conditions obligatoires pour la mise en place d'une telle animation.

La Charte Normandie

Signée en janvier 1995 en Basse-Normandie et 4 ans plus tard en Haute-Normandie. Suite à la création en 2008 d'un Comité de Suivi régional rassemblant la Basse et la Haute-Normandie, un nouvel élan local est donné. Ce dernier a été marqué par la signature le 23 novembre 2012 de la charte régionale Normandie qui d'une part adopte la Charte Nationale version 2011 et d'autre part la complète en y annexant un document dédié à la sécurité et à la prévention des risques sur les chantiers de pose de réseaux.

Le Comité Régional Normandie est co-animé par un représentant de l'Agence de l'eau et de la Communauté de communes Estuaires de la Dive. Au cœur ces activités, se trouve l'organisation d'une journée thématique par an. (source : site ASTEE)

Ce comité de suivi dynamique et persuadé de l'intérêt de l'animation a mandaté VERSeau Développement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de l'animation. Ceci afin de trouver des financeurs pour compléter la participation de l'Agence de l'eau.

Charte Aisne Ardennes Oise

Signée en 1996. Quatre groupes de travail se constituent et réalisent des outils facilitant la mise en œuvre de la Charte pour chaque étape du chantier. Le comité très actif a aussi permis le déroulement de formations cherchant à promouvoir la Charte et faciliter la réalisation des chantiers sur le terrain.

Une nouvelle version est signée en 2004 permettant l'adhésion de nouveaux partenaires au groupe de pilotage de la Charte, et englobant les évolutions de la réglementation et des normes.
Le comité de suivi est actuellement inactif. (source : site de l'ASTEE)

La Charte Marne Meuse-haute Marne

Signée le 9 octobre 2003 après un travail de réflexion et de rédaction de 3 ans. Le suivi de la Charte a eu lieu jusqu'en 2006 où l'activité du comité de suivi mis en place a permis de suivre en association avec les groupes de travail la vie de la Charte dans la région, de commencer à développer des outils nécessaires à sa mise en pratique et d'avoir une visibilité sur les chantiers réalisés sous Charte.

En 2006, onze chantiers sous Charte étaient répertoriés. Le comité n'est plus actif aujourd'hui. (source : site de l'ASTEE).

Bassin Rhône Méditerranée Corse :

Actuellement, pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau, les chantiers d'assainissement supérieur à 150 000 euros doivent être réalisés sous Charte qualité. C'est donc environ 1000 chantiers qui chaque année sont déclarés réalisés sous Charte qualité.

Le seuil est passé de 500 000 euros dans le 9eme programme à 150 000 euros dans le 10eme programme pour généraliser la démarche charte.

Le contrôle de la bonne application des Chartes reste cependant difficile, et le manque d'animation et de suivi des Chartes régionales, excepté en Languedoc Roussillon, ne permettent pas d'optimiser la qualité des travaux préconisée par l'application de la Charte.

- **La Charte Rhône Alpes** est signée en 1997. L'animation consiste en grande partie à de la communication, et à l'organisation de journées d'information comportant des interventions de l'ensemble des acteurs concernés, et des démonstrations d'essais à la réception, technologie encore nouvelle dans ces années-là. Très active entre 1998 et 2000 le suivi de la Charte s'arrête par manque de prestataire.

  En 2010 l'animation de la Charte Rhône-Alpes a tenté de redémarrer avec pour opérateur le Graie (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau). Cependant en raison des difficultés à trouver les 50% des financements non fournis par l'Agence de l'eau le projet n'a pas abouti.

- **La Charte Franche-Comté** est signée en 2001. C'est en février 2004 que démarrent réellement l'animation et le suivi de la Charte qualité et ce jusqu'en 2007.

  Les partenaires sont alors l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, les Conseils Généraux du Doubs et de Jura, Canalisateurs de France et l'ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement).

  Ces structures constituaient le comité de suivi qui pilotait les actions d'animation et de suivi. Les principes de l'animation et du suivi ont reposé sur un réseau d'acteurs comprenant donc un comité de suivi mais également des groupes de travail et des supports de communication.

  Huit chantiers pilotes ont été suivis ce qui a ainsi permis de se rendre compte sur le terrain des principes d'application de la Charte. (source ASTEE)

  Après 2007, l'animation s'est arrêtée et il n'y a plus de visibilité de l'activité ou de l'application de la charte sur ce territoire.

Cet historique des animations en France montrent bien l'importance de la mobilisation des acteurs autour de la charte ainsi que la nécessité d'une animation pour faire vivre la Charte, fédérer ses acteurs et contrôler les chantiers.
La mission d'animation dédiée, à temps plein, en Languedoc Roussillon est la seule qui existe à ce jour en France. La Charte Languedoc Roussillon est de ce fait la plus dynamique et permet au groupe national d'avoir de nouveaux outils et des retours d'expériences de chantiers.

7. Conclusion et perspectives

Depuis sa mise en place en 2008, la mission d'animation a eu de nombreux avantages et s'est avérée très bénéfique et favorable à l'application de la Charte :

- un réseau professionnel développé favorisant la diversité des partenaires de la Charte
- des supports et outils de communication qui ont permis de renforcer la visibilité de la Charte
- des outils d'aide à l'application de la Charte opérationnels à 2 niveaux : en fonction des difficultés de terrain et/ou des acteurs

Ainsi, l'animation est un service public d'appui aux maîtres d'ouvrage permettant de garantir que les travaux financés sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont réalisés dans les règles de l'art et durables. Elle sert également aux services des Départements et de l'Agence de l'Eau RMC pour un retour d'information et d'expérience sur des chantiers qu'ils ne peuvent pas suivre par manque de temps et de moyens.

L'animation, qui doit rester neutre et impartiale, ne se substitue pas aux acteurs des chantiers mais les accompagne pour les écouter et leur rappeler les bonnes pratiques et les responsabilités de chacun dans chaque phase du chantier.

L'animation a permis de constituer un réseau d'acteurs :

- Financeurs membres du comité de pilotage,
- Membres des groupes de travail pour l'élaboration d'outils,
- Participants et exposants des formations techniques,
- Membres du comité de suivi et acteurs des chantiers (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises),
- Signataires de la charte.

L'animation est un espace de communication et de partage qui a permis de:

- Créer un espace d'échange et de discussion régulière interdépartemental pour partager des problématiques et des expériences,
- Donner une image à la Charte et la matérialiser,
- Mettre en place un réseau régional d'acteurs
- Mutualiser les coûts de l'animation
- Déployer d'autres chartes
- Élaborer de nombreux outils disponibles pour tous les acteurs,
- Mutualiser les retours d'expérience et les outils avec les autres chartes en France
- Informer et sensibiliser les acteurs sur la Charte Qualité LR.

Atouts permettant à la mission d'animation de bien fonctionner :

- Profil technique des animateurs et investissement du président de la Charte
- Portage de la mission par une structure non commerciale reconnue par les acteurs locaux
- Dynamisme et efficacité des comités de pilotage
- Promotion de la Charte par les membres du comité de pilotage;
- Comités de suivi : nombreux échanges, richesse des débats, forte participation, bonne représentation des acteurs d'un chantier.

L'animation a évolué et ouvert de nouvelles perspectives d'action :

- Elaboration d'un texte de Charte Qualité des réseaux d'assainissement pour les aménageurs et lotisseurs privés,
- Création d'une Charte mixte pour la qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Retours d'expérience et problématiques portées au niveau national
- Réflexion dans le domaine de l'assainissement non collectif.

Les points à améliorer en relation avec la mission d'animation :

- Le référencement et l'emploi de la charte pour toutes les opérations n'est pas systématique (les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre n'ont pas encore le réflexe) ;
- La charte est peu utilisée dans les opérations de moins de 150 000 euros (où elle n'est pas imposée);
- L'absence d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la plupart des petites et moyennes collectivités ;
- 1.5 poste de chargé de mission limite le nombre des chantiers qui peuvent être suivis correctement ;
- Le changement des chargés de mission (3 en 7 ans) ;
- L'absence d'outils de valorisation des maîtres d'ouvrages qui s'impliquent dans la démarche ;
- La confusion, pour les maîtres d'ouvrages, du rôle de l'animateur lors de l'opération.
- Le manque d'implication des élus sur le thème de la qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement;
- La distorsion entre la volonté affichée (qualité) et la réalité du terrain (prix).
- La communication est encore insuffisante car les élus ont changé depuis les dernières élections.

Les efforts doivent continuer pour :

- Maintenir l'effort d'animation,
- Amplifier la communication autour de la Charte
- Continuer à créer ou adapter des outils pour faciliter l'usage de la Charte,
- Trouver des thématiques à développer pour l'eau potable,
- Collaborer plus étroitement avec les financeurs pour leur permettre de solder, ou non, plus rapidement une opération suivie par les chargés de missions.
- Travailler plus largement avec des associations de citoyens, de maires et des EPCI pour sensibiliser davantage les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'une gestion patrimoniale des réseaux et donc à l'application de la Charte

8. Annexes

8.1. Liste des membres du COPIL

- ASSENS Martine : Chef du Pôle Eau potable - assainissement, Direction Eau Environnement Agriculture et Ruralité, Conseil Départemental Pyrénées Orientales
- BENEDETTI Michel, président de la Charte
- CLUZEL Philippe, Agence de l'eau RMC - Délégation de Montpellier
- DOURIEZ Nadège : Chef de service SATAC – (Service d'Appui Technique Aux Collectivités), Conseil Départemental du Gard
- DUPASQUIER Bruno : Service Eau et Assainissement, Conseil Départemental de l'Aude
- VALARIE Irina, Expert service Eau, Conseil Départemental de l'Hérault

8.2 Fiche par département

Ces fiches départementales, présentées ci-après, comportent :

- une synthèse avec les chiffres clefs
- une comparaison financière
- un bilan sur le suivi et l'évolution des chantiers sous Charte
- un retour sur les journées d'information / techniques de la Charte
- des témoignages des élus sur la mission d'animation

8.2.1. Département de l'Aude

Synthèse

Depuis la mise en place de l'animation en 2008, le département de l'Aude a financé l'animation de la Charte à hauteur de 55 700 euros (2008-2014).
Pendant cette période (2010-2014), le montant des travaux engagés sous charte est d'environ 12 770 k€ et la participation du département est d'environ 1 860 k€.
Les animateurs de la Charte ont suivi 7 chantiers entre 2010 et 2014 avec une vingtaine de réunions de chantiers.
La bonne volonté et la réactivité des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre ainsi que la collaboration avec les services du Conseil Départemental sont des éléments déterminants pour un suivi régulier et de qualité.
Avec les différentes réunions d'informations et les chantiers sous charte, nous estimons autour de 150 le nombre de communes sensibilisées à la Charte depuis 2008. Les principales réunions d'information ayant eu lieu avant les dernières élections municipales de 2014, il est important de maintenir les efforts de communication auprès des nouvelles équipes municipales et départementales.

Approche financière

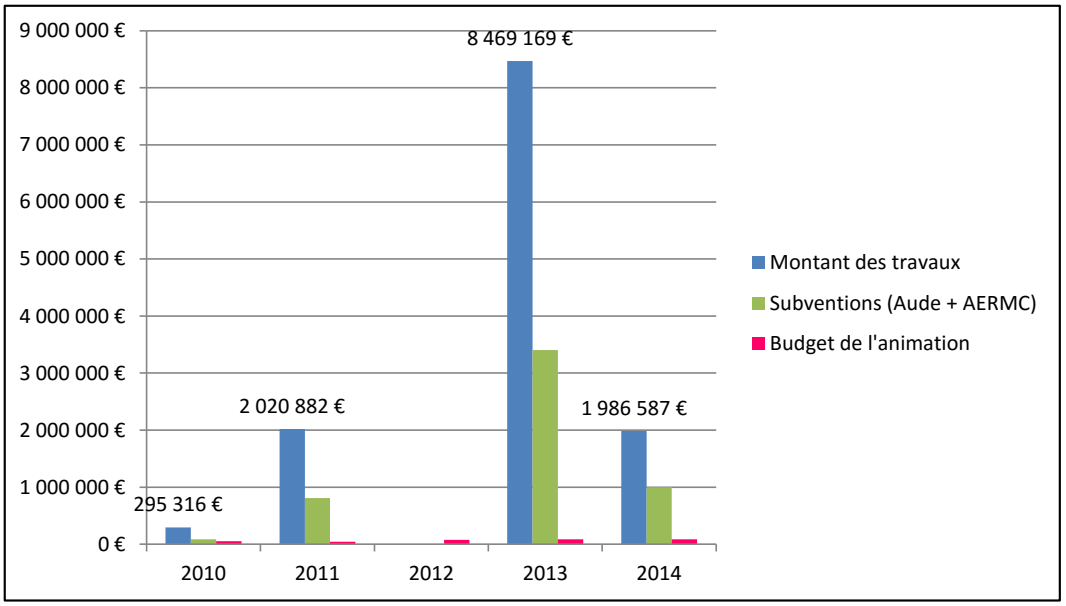

Figure 12 : Budget de l'animation et montant des chantiers dans l'Aude (2010-2014)

Le suivi de chantiers

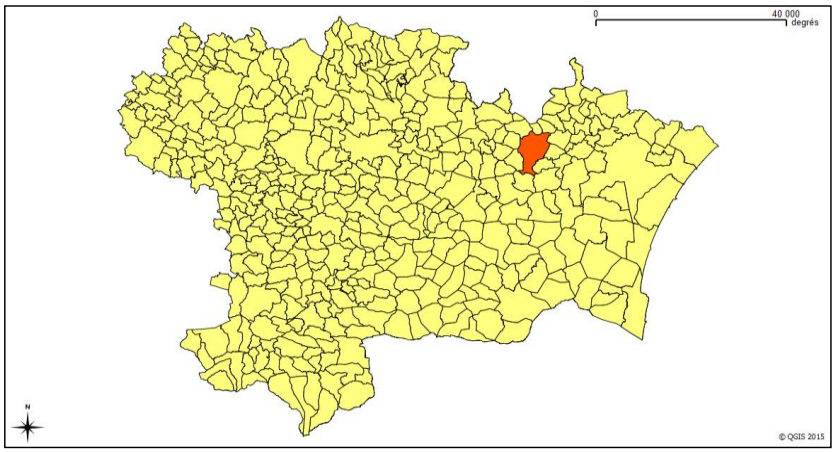

Chantiers suivis (= l'animateur/trice suit le chantier de la décision amont à sa réception, en tant qu'observateur, et en allant régulièrement aux réunions de chantiers)

Figure 13 : Chantiers sous Charte (Aude - 2010)

ZOOM 2010 :
1 nouveau chantier suivi : Commune de Lézignan-Corbières

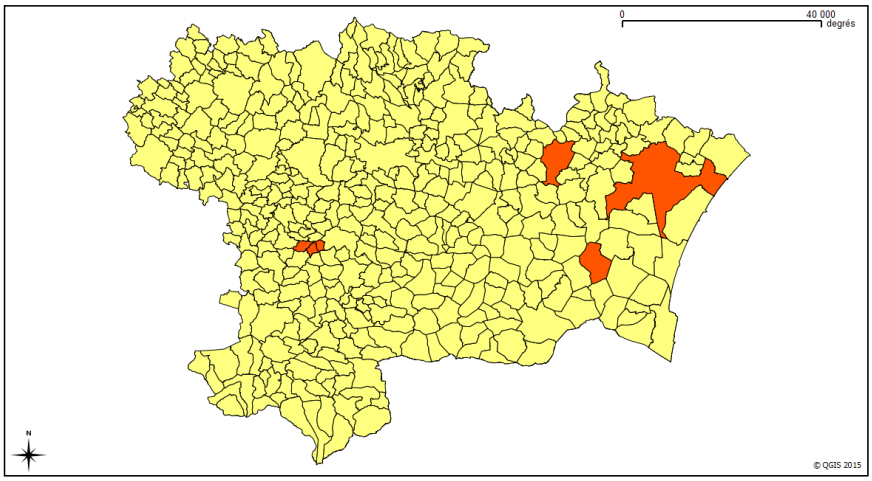

Chantiers suivis

Figure 14 : Chantiers sous Charte (Aude - 2011)

ZOOM 2011 :
4 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de Villesèque-des-Corbières
- SIVU des 3A
- Grand Narbonne (ASF/Bages)
- Grand Narbonne (Les Bages)

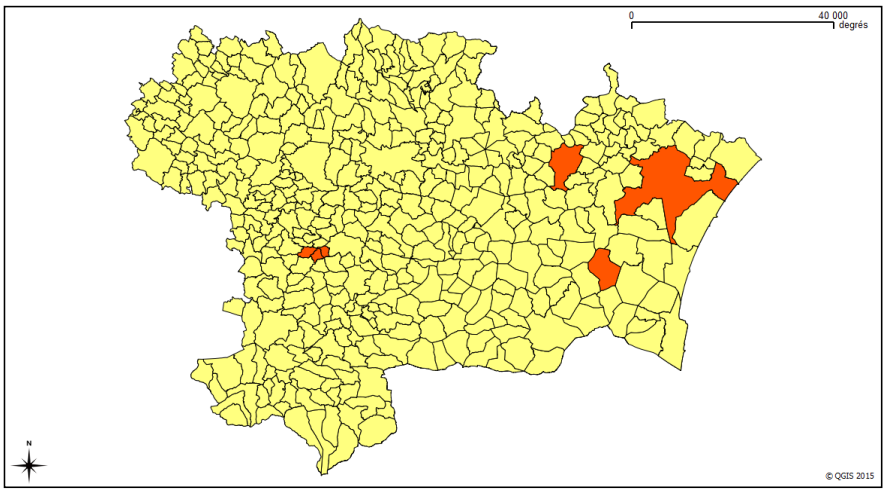

Chantiers suivis

Figure 15 : Chantiers sous Charte (Aude - 2012)

ZOOM 2012 :
2 Bilans de chantiers réalisés :

- Grand Narbonne (ASF/Bages)
- Grand Narbonne (Les Barques)

A partir de 2013, la charte devient obligatoire pour toutes les opérations d'assainissement de plus de 150 000 euros. Les animateurs ne pouvant pas tous les suivre, ils restent cependant à disposition des acteurs pour toutes informations.

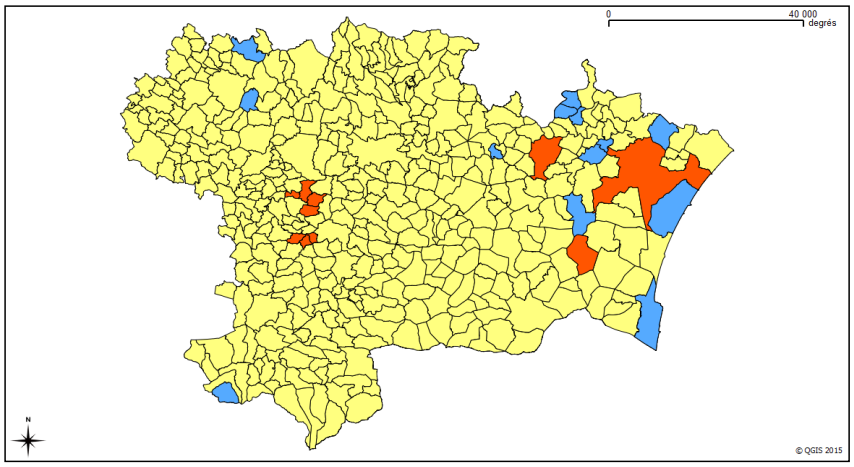

Chantiers suivis

Chantiers informés (= l'animateur/trice ne suit pas le chantier, mais est à disposition des MOA et MOE pour les renseigner, informer ou les rencontrer

Figure 16 : Chantiers sous Charte (Aude - 2013)

ZOOM 2013 :
Nouvelle Charte Assainissement et Eau potable
Charte obligatoire pour les chantiers de plus de 150 000 €
1 nouveau chantier suivi : SIVU du Razès
1 Bilan de chantier réalisé : SIVU des 3A

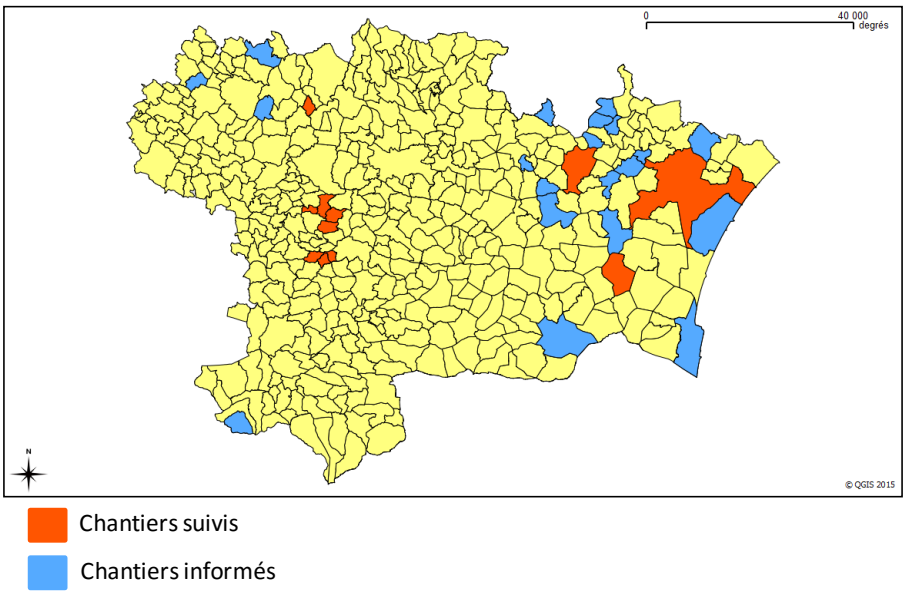

Figure 17 : Chantiers sous Charte (Aude - 2014)

ZOOM 2014 :
1 nouveau chantier suivi : Commune de Carlipa

BILAN 2010-2014 :

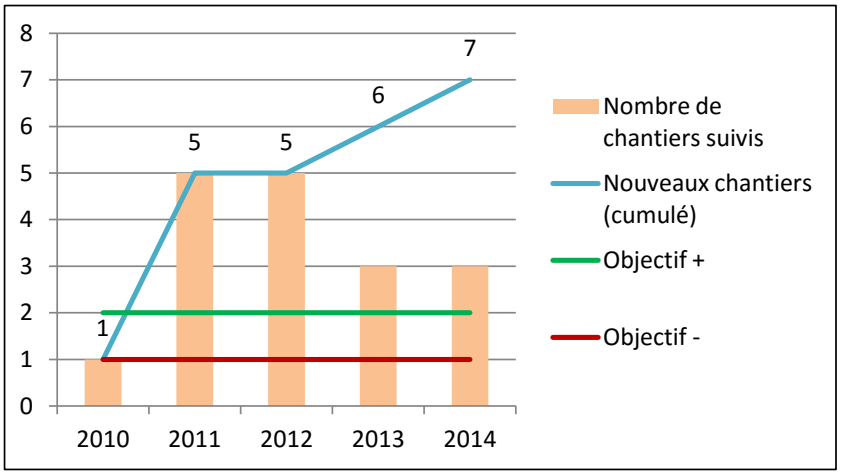

Figure 18 : Evolution du suivi de chantiers dans l'Aude (2010 - 2014)

Journées d'échanges et d'informations

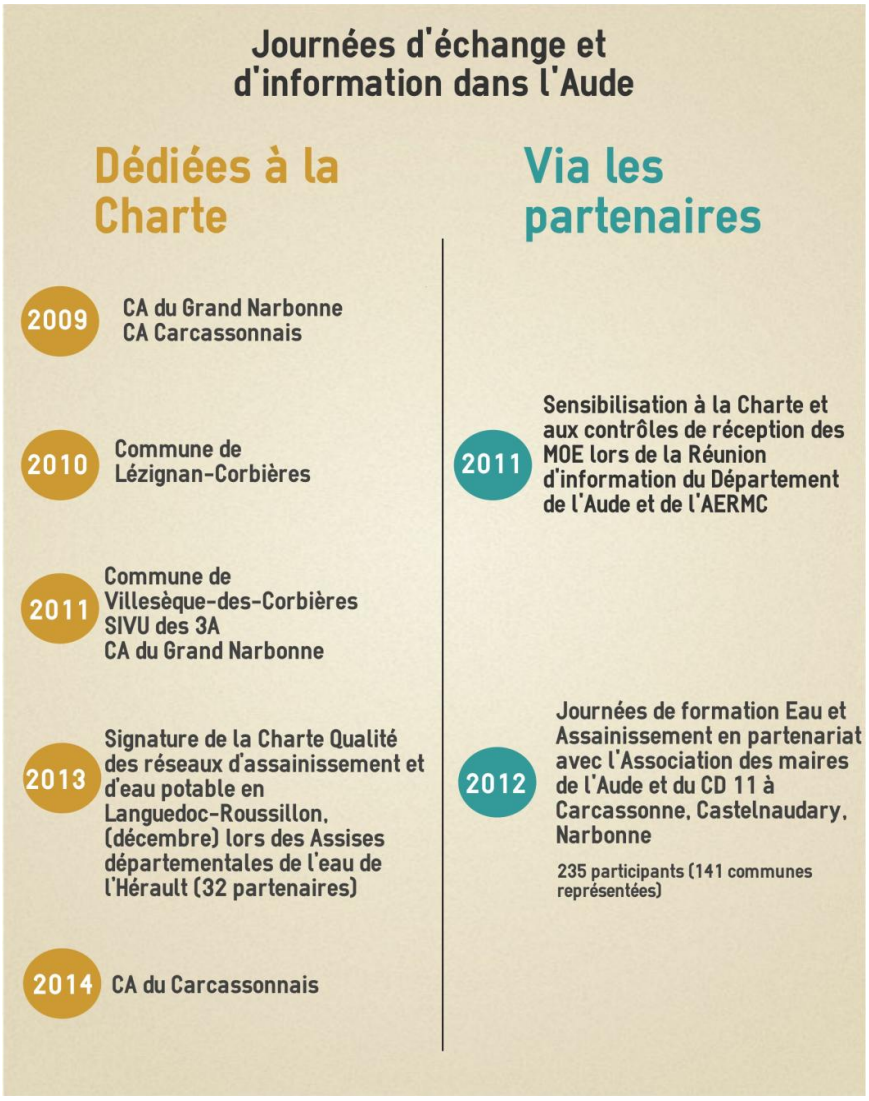

Figure 19 : Liste des journées d'échange et d'information dans l'Aude (2009 - 2014)

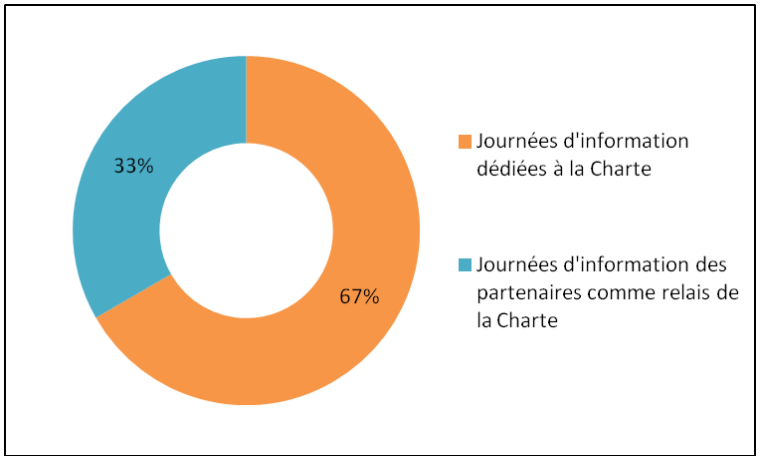

Figure 20 : Répartition des journées d'échange et d'information de l'Aude

8.2.2. Département du Gard

Synthèse

Depuis la mise en place de l'animation en 2008, le département du Gard a financé l'animation de la charte à hauteur de 55 700 euros (2008-2014).
Pendant cette période (2010-2014), le montant des travaux engagés sous charte est d'environ 32 700 k€ et la participation du département est d'environ 4 250 k€.
Les animateurs de la Charte ont suivi 9 chantiers entre 2010 et 2014 avec une trentaine de réunions de chantiers.
La bonne volonté et la réactivité des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre ainsi que la collaboration avec les services du Conseil Départemental sont des éléments déterminants pour un suivi régulier et de qualité.

Approche financière

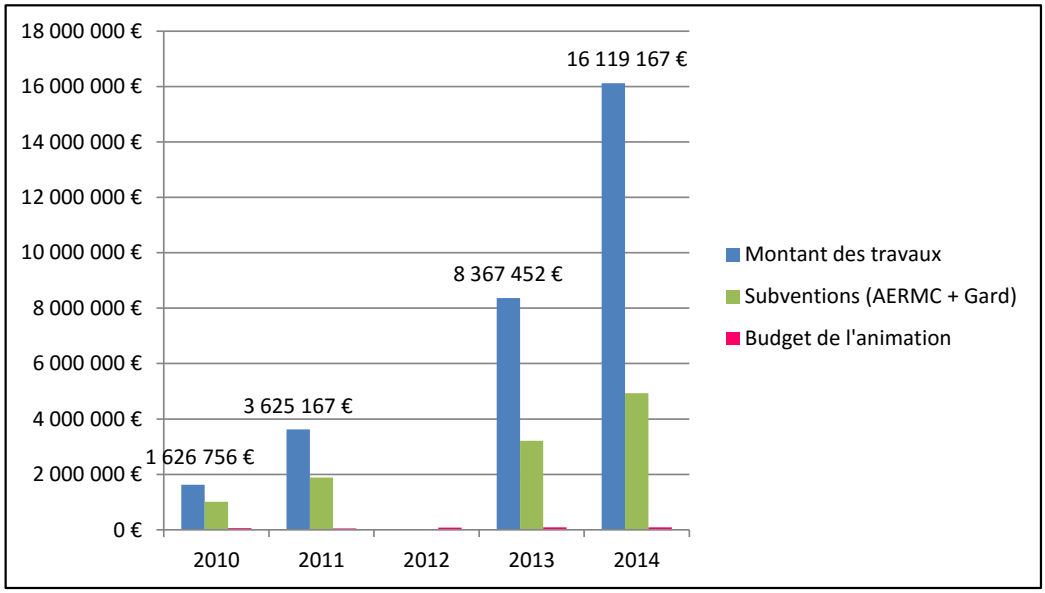

Figure 21 : Budget de l'animation et montant des chantiers dans le Gard (2010 - 2014)

Le suivi de chantiers

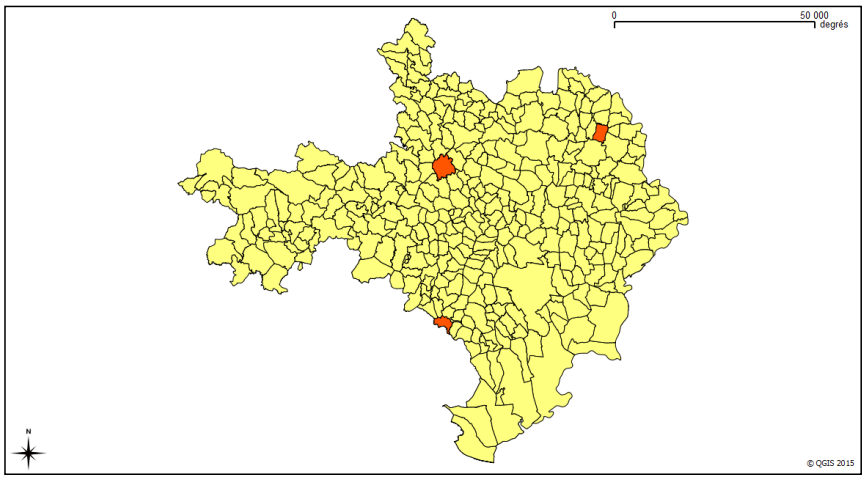

Chantiers suivis (= l'animateur/trice suit le chantier de la décision amont à sa réception, en tant qu'observateur, et en allant régulièrement aux réunions de chantiers)

Figure 22 : Chantiers sous Charte (Gard - 2010)

ZOOM 2010 :
3 nouveaux chantiers suivis :

- SABRE
- SIVU Vidourle et Bénovie
- CA du Grand Alès

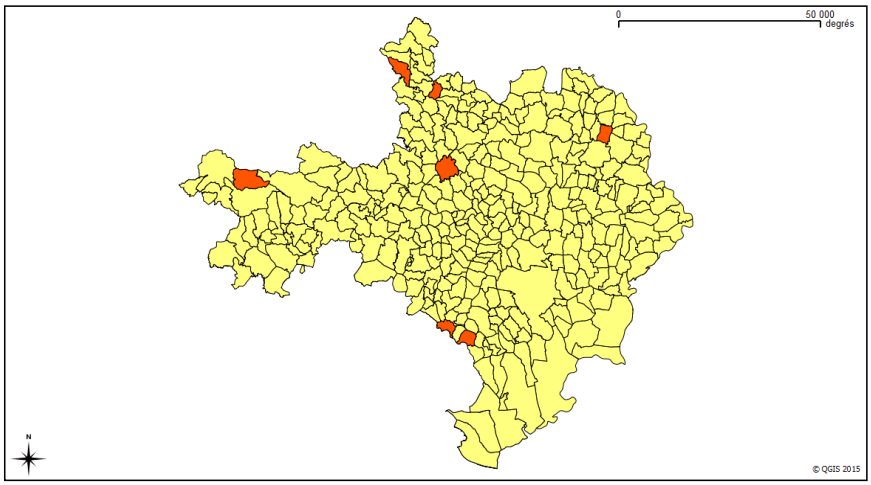

Chantiers suivis

Figure 23 : Chantiers sous Charte (Gard - 2011)

ZOOM 2011 :
4 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de Génolhac
- Commune d'Aubais
- Commune de Peyremale
- Commune de Saint-Sauveur-Camprieu

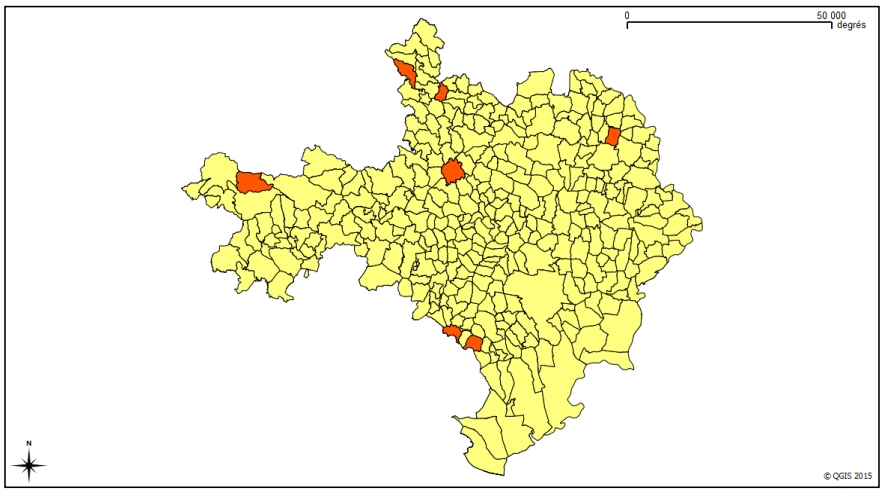

Figure 24 : Chantiers sous Charte (Gard - 2012)

ZOOM 2012 :
2 Bilans de chantiers réalisés :

- SABRE
- SIVU Vidourle et Bénovie

A partir de 2013, la charte devient obligatoire pour toutes les opérations d'assainissement de plus de 150 000 euros. Les animateurs ne pouvant pas tous les suivre, ils restent cependant à disposition des acteurs pour toutes informations.

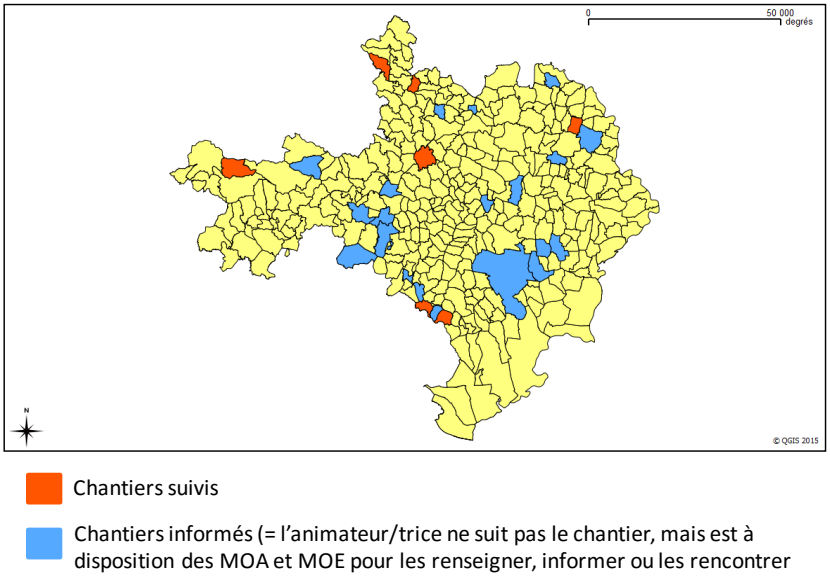

Figure 25 : Chantiers sous Charte (Gard - 2013)

ZOOM 2013 :

- Nouvelle Charte Assainissement et Eau potable
- Charte obligatoire pour les chantiers de plus de 150 000 €

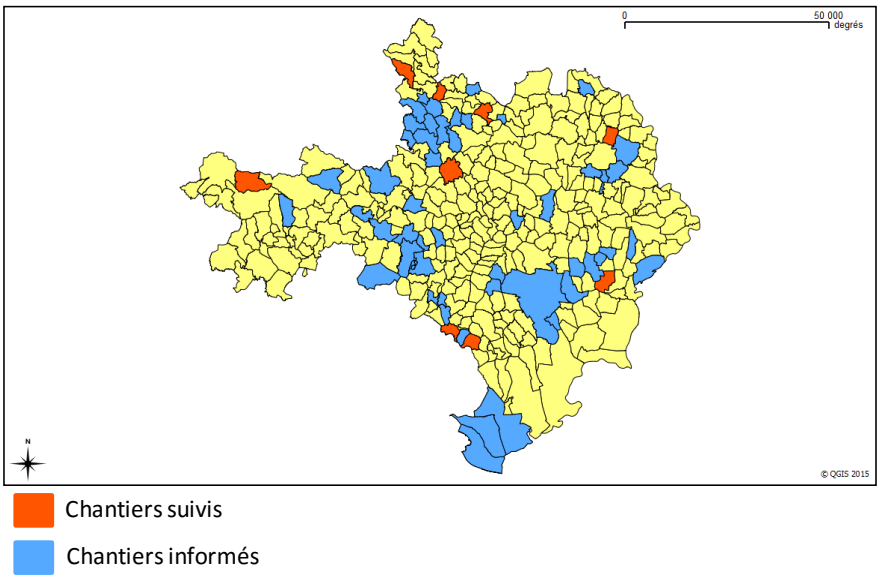

Figure 26 : Chantiers sous Charte (Gard - 2014)

ZOOM 2014 :
2 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de Saint-Ambroix
- Commune de Meynes

BILAN 2010 – 2014

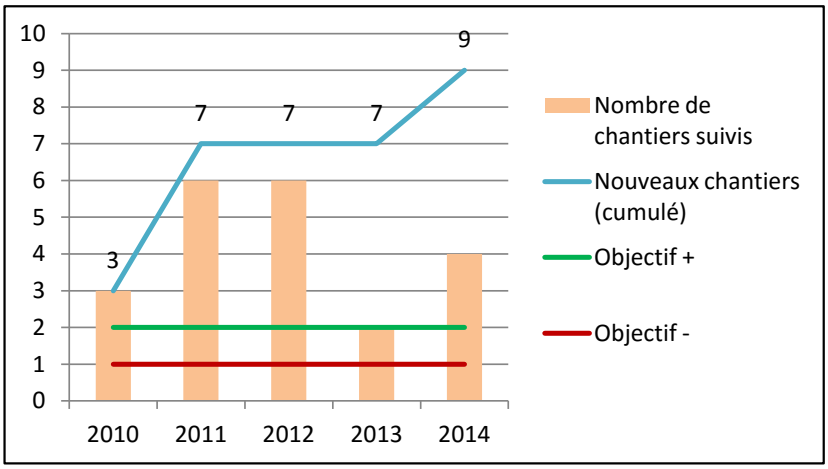

Figure 27 : Evolution du suivi de chantiers dans le Gard (2010 - 2014)

Journées d'échanges et d'informations

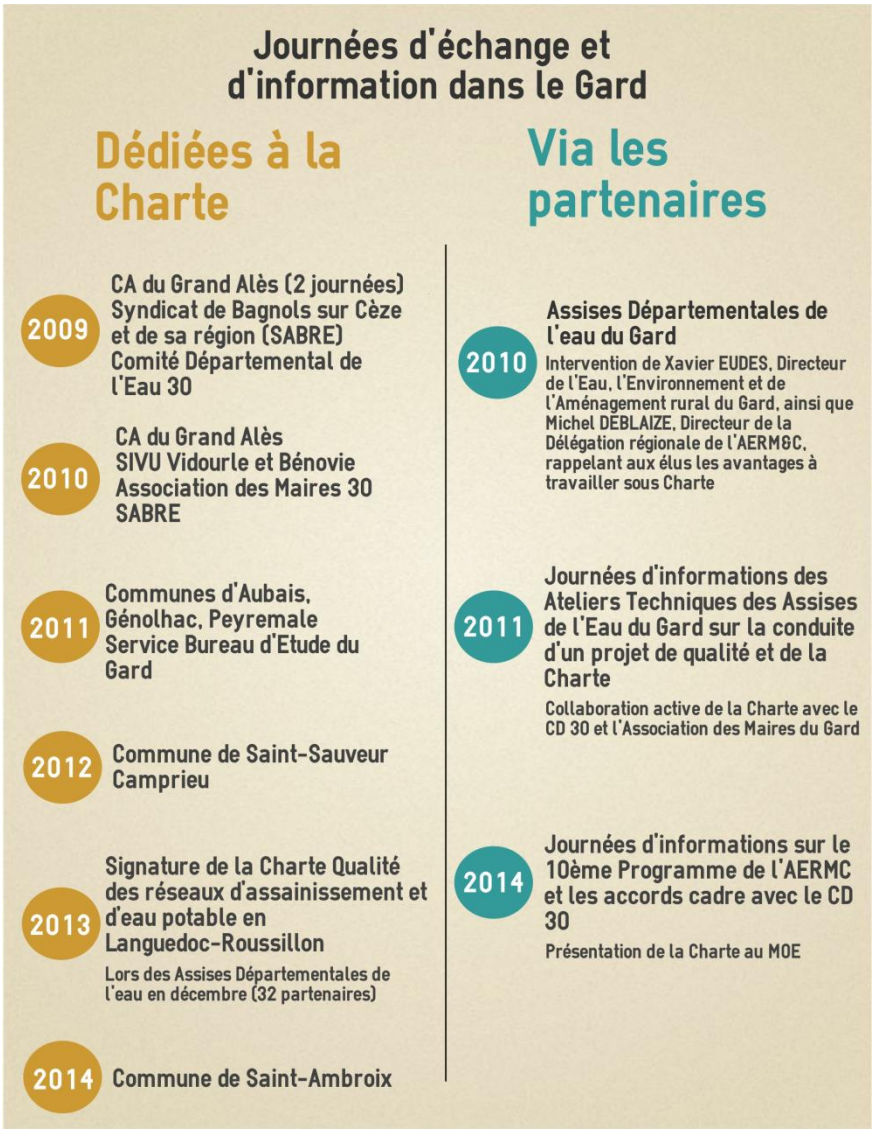

Figure 28 : Liste des journées d'échange et d'information dans le Gard (2009 - 2014)

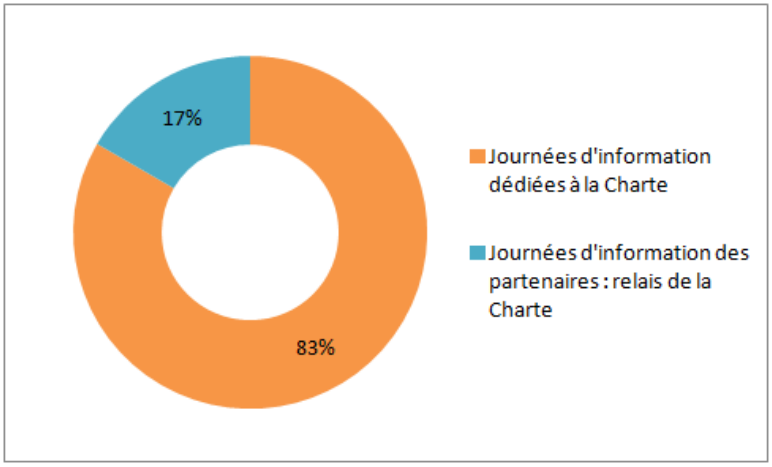

Figure 29 : Répartition des journées d'échanges et d'information du Gard

Témoignages

Le témoignage de M.BOUDESS, Maire de Saint-Sauveur-Camprieu, illustre ce qui fonctionne bien dans le système mis en place en Languedoc-Roussillon. Il s'agit d'une opération d'assainissement très importante pour un petit village en limite du parc national des Cévennes. Ce chantier est suivi par les animateurs de la Charte depuis 2011 et est en cours d'achèvement à ce jour.

C'est le maître d'œuvre qui a informé le maître d'ouvrage de l'obligation de s'engager sous charte pour tous chantiers de plus de 500 000 euros. Le maître d'ouvrage ne connaissait pas la Charte.
De l'animation, le maître d'ouvrage attendait :

- une aide au suivi du chantier
- une assurance de la qualité du chantier

Son témoignage pointe un manque de communication et d'information en amont auprès des maires. Toutefois, sur cette opération toujours en cours, le maître d'ouvrage est satisfait car l'animation a répondu à ses attentes. Il retient donc : la forte présence et l'implication de l'animateur, le bon relationnel avec tous les partenaires ainsi que la forte réactivité des acteurs.

8.2.3. Département de l'Hérault

Synthèse

Depuis la mise en place de l'animation en 2008, le département de l'Hérault a financé l'animation de la charte à hauteur de 55 700 euros (2008-2014).
Pendant cette période (2009-20014), le montant des travaux engagés sous charte est d'environ 33 260 k€ et la participation du département est d'environ 2 860 k€.
Les animateurs de la Charte ont suivi 18 chantiers entre 2009 et 2014 avec environs 90 réunions de chantiers.
La bonne volonté et la réactivité des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre ainsi que la collaboration avec les services du conseil départemental sont des éléments déterminants pour un suivi régulier et de qualité.
Avec les différentes réunions d'informations, les chantiers sous charte et la liste de mails de toutes les communes de l'Hérault, nous estimons à plus de 250 le nombre de communes sensibilisées à la Charte depuis 2008. Les principales réunions d'informations ayant eu lieu avant les dernières élections municipales de 2014, il est important de maintenir les efforts de communication auprès des nouvelles équipes municipales et départementales.

Approche financière

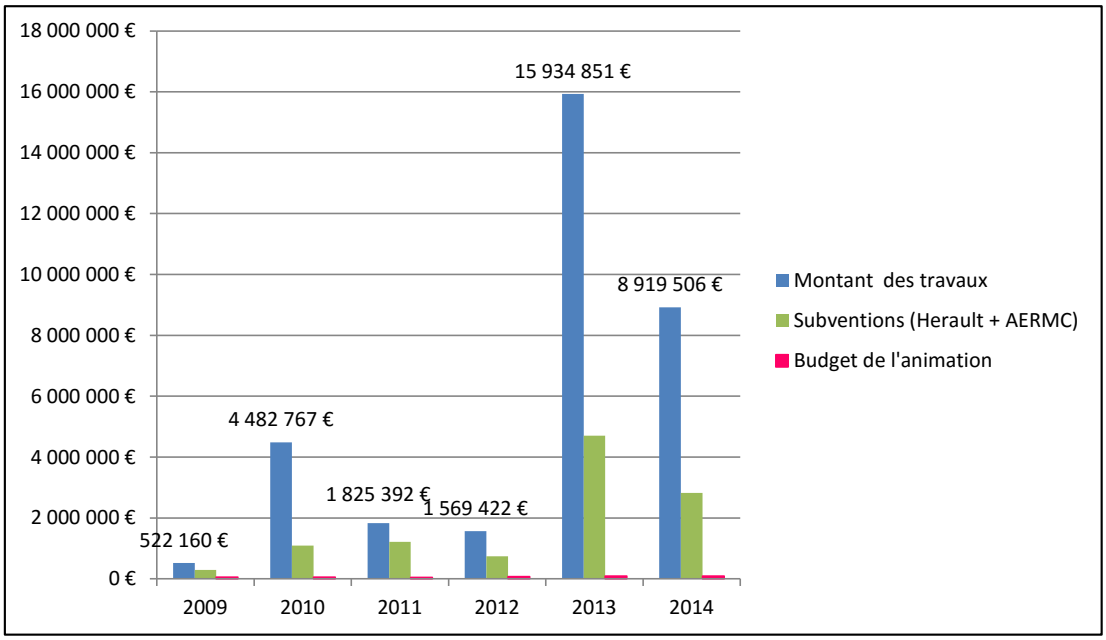

Figure 30 : Budget de l'animation et montant des chantiers dans l'Hérault (2009 - 2014)

Le suivi de chantiers

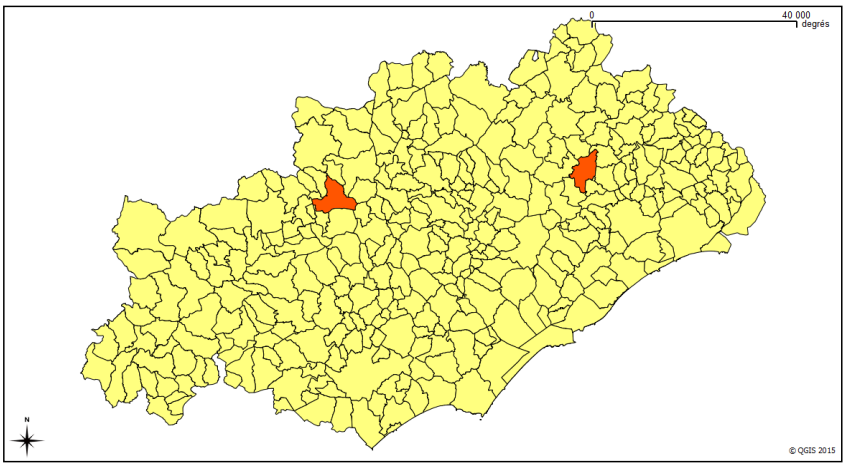

Chantiers suivis (= l'animateur/trice suit le chantier de la décision amont à sa réception, en tant qu'observateur, et en allant régulièrement aux réunions de chantiers)

Figure 31 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2009)

ZOOM 2009 :
2 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de Murles
- Commune de La Tour-sur-Orb

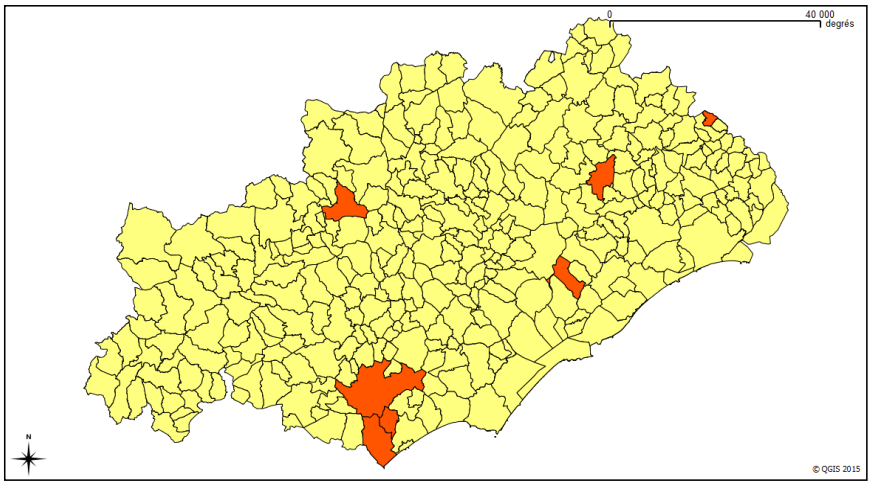

Chantiers suivis

Figure 32 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2010)

ZOOM 2010 :
4 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de Vendres
- Commune de Garrigues
- CA Béziers Méditerranée (commune de Sauvian)
- CC du Nord Bassin de Thau (commune de Montbazin)

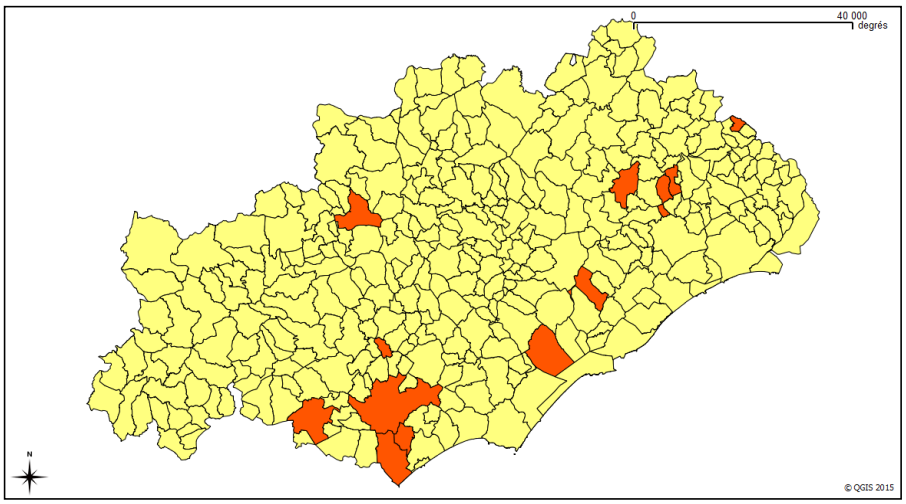

Figure 33 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2011)

ZOOM 2011 :

5 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de Saint-Clément-de-Rivière
- CA Montpellier (commune de Prades-le-Lez)
- Commune de Puimisson
- Commune de Capestang
- CC du Nord Bassin de Thau (commune de Mèze)

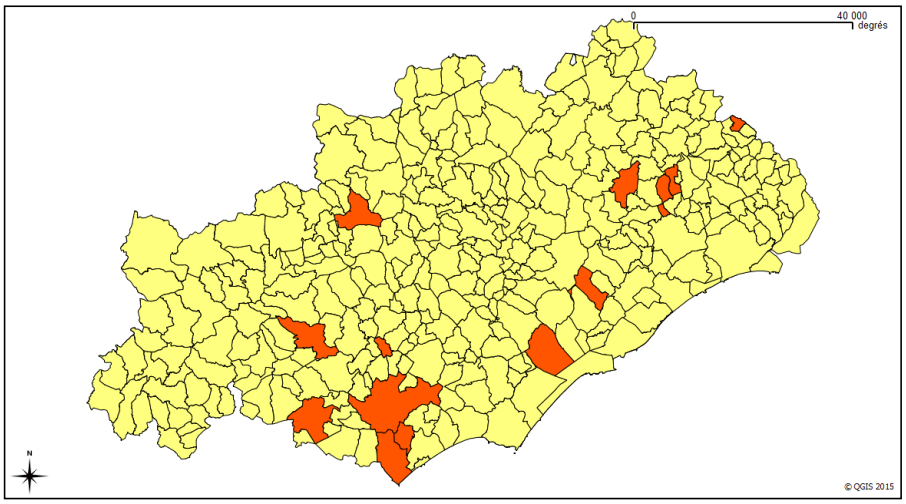

Figure 34 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2012)

ZOOM 2012 :

2 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de La Tour-sur-Orb (Saint-Xist)
- Commune de Cessenon-sur-Orb

A partir de 2013, la charte devient obligatoire pour toutes les opérations d'assainissement de plus de 150 000 euros. Les animateurs ne pouvant pas tous les suivre, ils restent cependant à disposition des acteurs pour toutes informations.

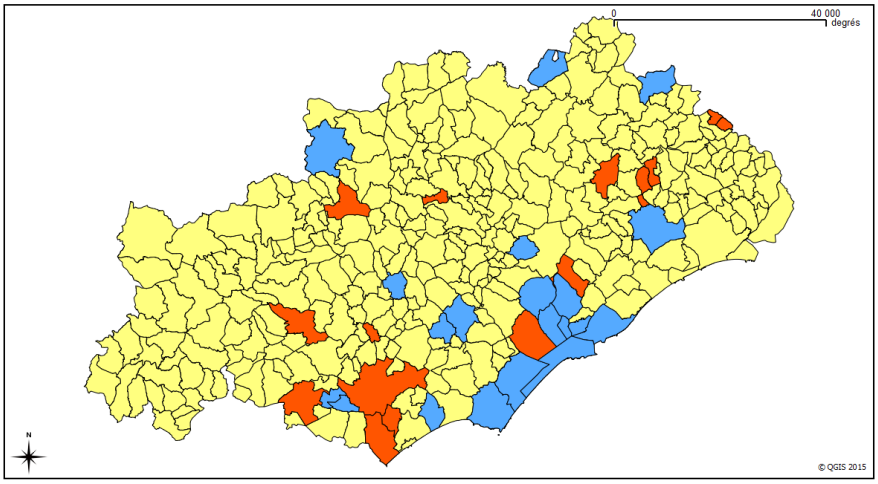

Chantiers suivis

Chantiers informés (= l'animateur/trice ne suit pas le chantier, mais est à disposition des MOA et MOE pour les renseigner, informer ou les rencontrer

Figure 35 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2013)

ZOOM 2013 :
- Nouvelle Charte Assainissement et Eau potable
- Charte obligatoire pour les chantiers de plus de 150 000 €

2 nouveaux chantiers suivis :
- Commune de Campagne
- Commune de Celles

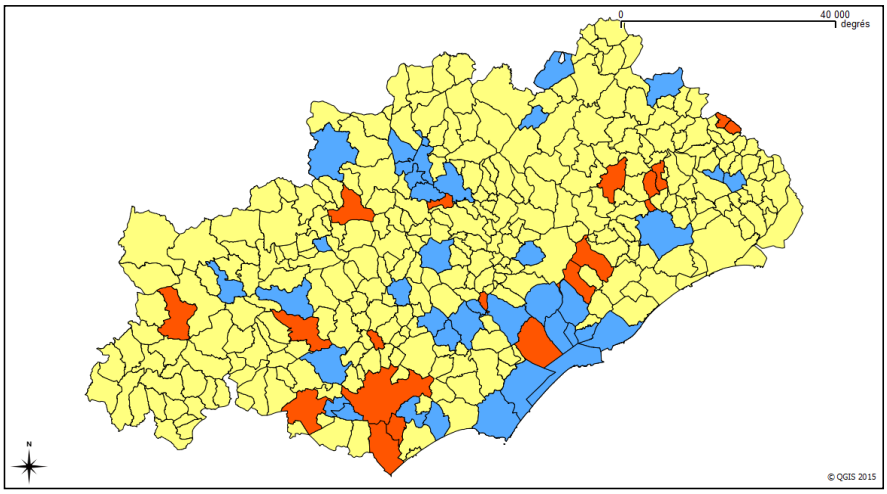

Chantiers suivis

Chantiers informés

Figure 36 : Chantiers sous Charte (Hérault - 2014)

ZOOM 2014 :
3 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de Saint-Pons-de-Thomières
- SIEVH (Commune de Cazouls d'Hérault)
- Commune de Cournonterral (Aménageur privé)

BILAN 2009-2014

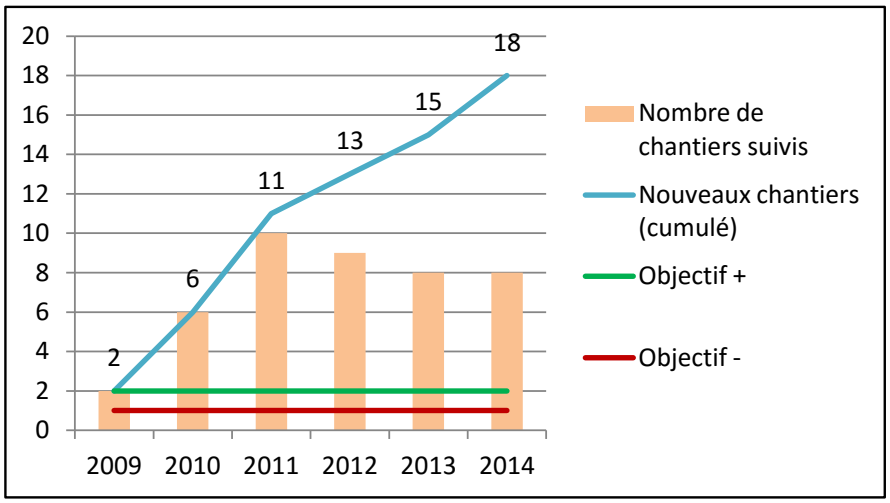

Figure 37 : Evolution du suivi de chantiers dans l'Hérault (2009 - 2014)

Journées d'échanges et d'informations

Figure 38 : Liste des journées d'échange et d'information dans l'Hérault (2009 - 2014)

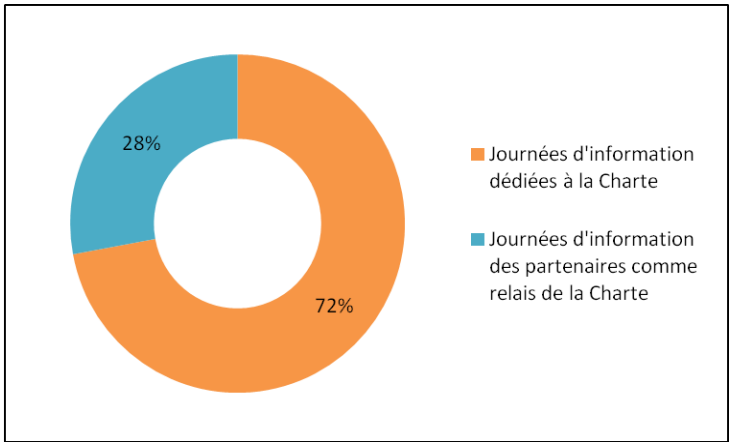

Figure 39 : Répartition des journées d'échange et d'information de l'Hérault

Témoignages

Le témoignage de Mme EDO, Maire de la commune de la Tour-sur-Orb, porte sur une opération d'assainissement suivie par les animateurs de 2009 à 2012.
Cette opération a été engagée après le choix du MOE. Cela a induit une confusion pour la maîtrise d'ouvrage entre : le rôle de l'animateur de la charte (observation et recensement des difficultés de terrain dans l'application de la Charte) et le rôle de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (aide du MOA dans la définition, le pilotage et l'exploitation d'un projet). La maîtrise d'ouvrage attendait alors beaucoup de l'animation et souhaitait être guidée dans l'application de la réglementation et le suivi strict du cahier des charges. Une attente à laquelle l'animateur ne pouvait répondre.
C'est pourquoi ce désir d'encadrement n'a pu être satisfait, notamment lors de la consultation des entreprises sur la mise à disposition des marchés aux candidats ainsi que sur des difficultés de terrain (l'animateur n'a pas de pouvoir de validation d'une méthode/technique ou de sanction sur un chantier). En parallèle, cela souligne également le besoin des petites collectivités en moyens pour prévenir et gérer ces litiges.

Toutefois, la maîtrise d'ouvrage a fortement apprécié le suivi rapproché du chantier et des entreprises par l'animateur ainsi que l'intégrité et l'impartialité de ce dernier. La Charte lui a permis d'apprendre les "règles de l'art", d'avoir une meilleure organisation et d'encadrer un chantier avec des étapes bien définies. De plus, la maîtrise d'ouvrage a perçu la réunion de bilan comme une bonne opportunité pour s'exprimer. Elle a pu identifier les points à améliorer sur son opération afin d'être plus performante sur la prochaine.

Ce témoignage rend compte de l'importance d'engager les opérations avant le choix du MOE, ce qui d'ailleurs, se fait de plus en plus (voir 6.2.).
Suite à ce chantier, la communication faite autour de la charte intègre la description des missions de l'animateur et insiste sur le fait que l'animateur ne joue pas le rôle de l'assistant à maîtrise d'ouvrage mais a un rôle de conseil et d'observation.

8.2.4 Département des Pyrénées Orientales

Synthèse

Depuis la mise en place de l'animation en 2008, le département des Pyrénées Orientales a financé l'animation de la charte à hauteur de 55 700 euros (2008-2014).
Pendant cette période (2009-2014), le montant des travaux engagés sous charte est d'environ 12 080 k€ et la participation du département est d'environ 1 340 k€.
Les animateurs de la Charte ont suivi 11 chantiers entre 2009 et 2014 avec environs 40 réunions de chantiers.
La bonne volonté et la réactivité des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre ainsi que la collaboration avec les services du conseil départemental sont des éléments déterminants pour un suivi régulier et de qualité.
Avec les différentes réunions d'information, les chantiers sous charte et la présence de la charte chaque année au Congrès des maires du département, nous estimons à plus de 200 le nombre de communes sensibilisées à la Charte depuis 2008. Les principales réunions d'informations ayant eu lieu avant les dernières élections municipales de 2014, il est important de maintenir les efforts de communication auprès des nouvelles équipes municipales et départementales.

Approche financière

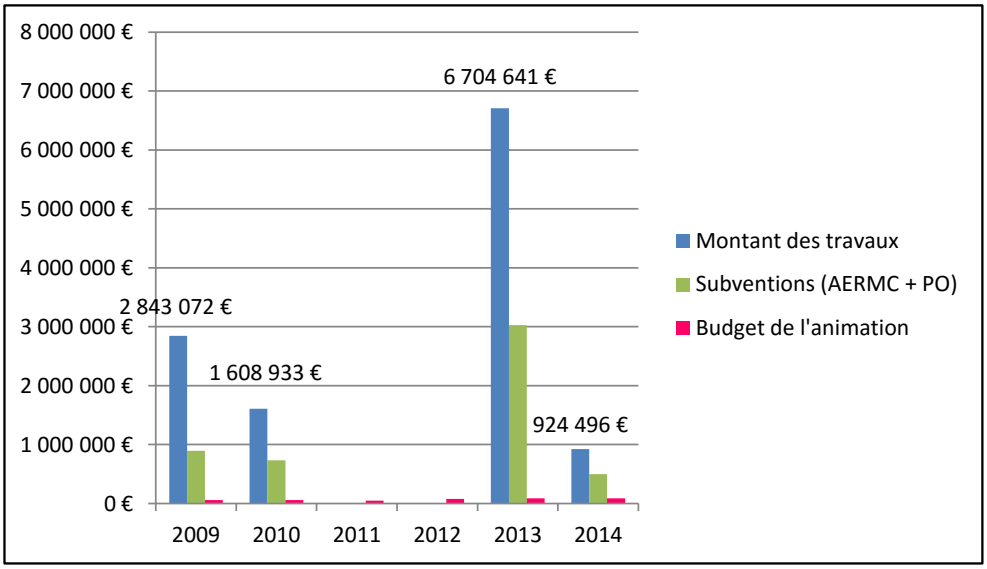

Figure 40 : Budget de l'animation et montant des chantiers dans les Pyrénées-Orientales (2009 - 2014)

Le suivi de chantiers

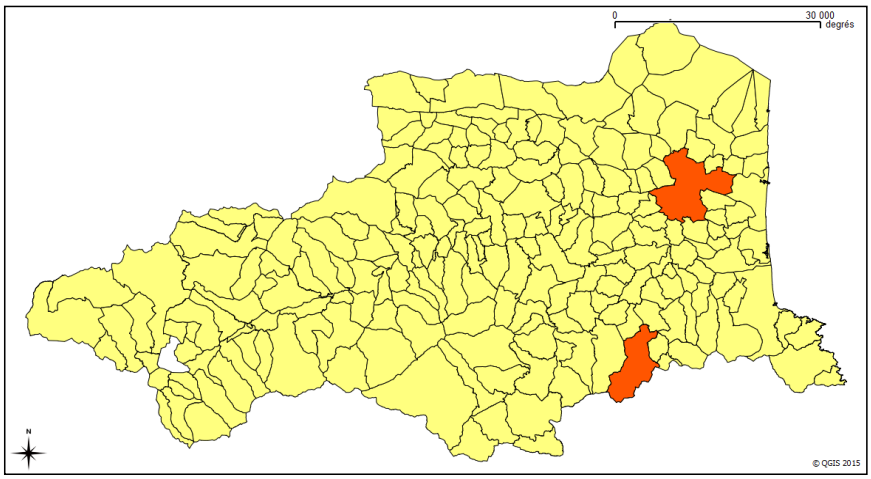

Chantiers suivis (= l'animateur/trice suit le chantier de la décision amont à sa réception, en tant qu'observateur, et en allant régulièrement aux réunions de chantiers)

Figure 41 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2009)

ZOOM 2009 :
2 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de Maureillas
- CA Perpignan Méditerranée

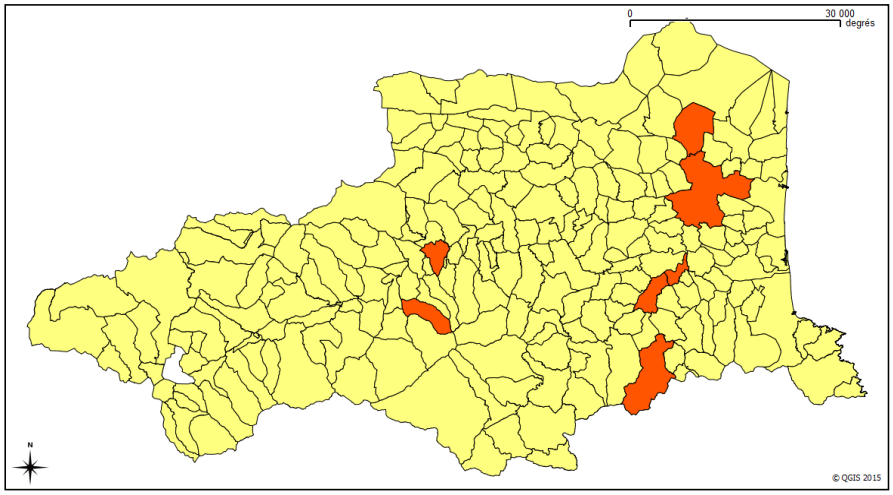

Chantiers suivis

Figure 42 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2010)

ZOOM 2010 :
4 nouveaux chantiers suivis :

- Commune de Rivesaltes
- Régie du Conflent (Prades)
- CC des Aspres
- CC Canigou Val Cady (commune de Vernet-les-Bains)

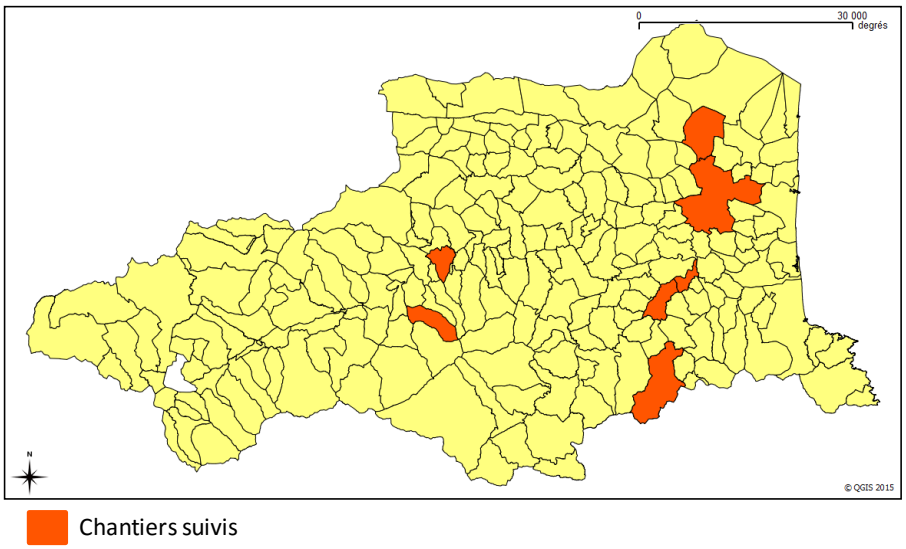

Figure 43 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2011)

ZOOM 2011 :
Continuité du suivi de 2010

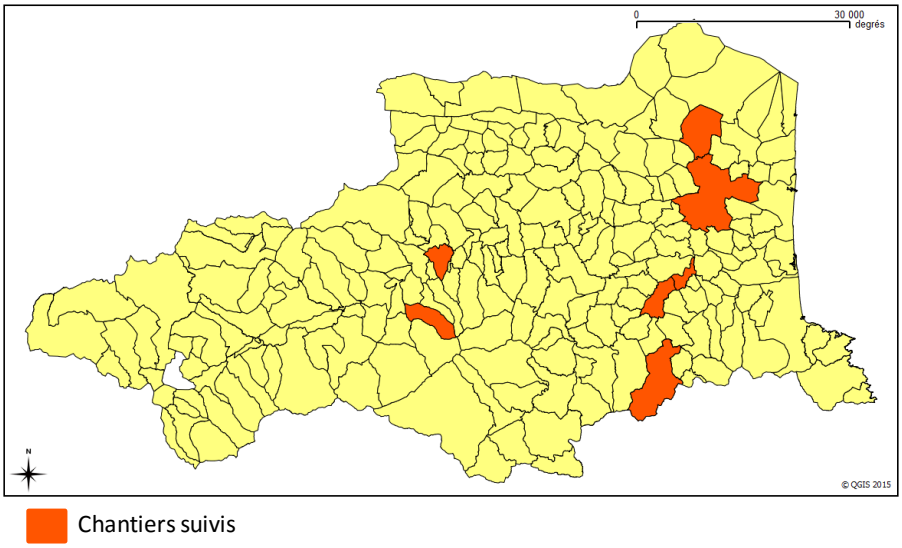

Figure 44 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2012)

ZOOM 2012 :
Continuité des suivis précédents et prises de contact pour des nouveaux chantiers

A partir de 2013, la charte devient obligatoire pour toutes les opérations d'assainissement de plus de 150 000 euros. Les animateurs ne pouvant pas tous les suivre, ils restent cependant à disposition des acteurs pour toutes informations.

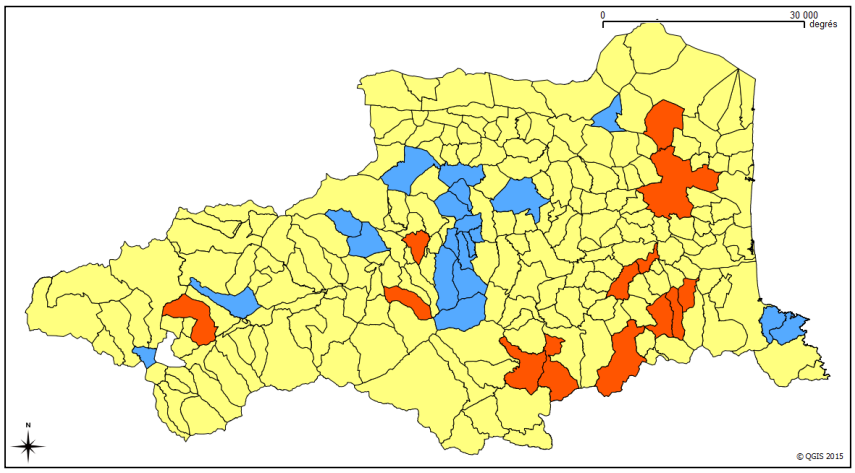

Chantiers suivis

Chantiers informés (= l'animateur/trice ne suit pas le chantier, mais est à disposition des MOA et MOE pour les renseigner, informer ou les rencontrer

Figure 45 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2013)

ZOOM 2013 :
- Nouvelle Charte Assainissement et Eau potable
- Charte obligatoire pour les chantiers de plus de 150 000 €

4 nouveaux chantiers suivis :

- Régie du Conflent (commune de Prades)
- Commune de Font-Romeu
- SIVU Amélie Arles Montbolo
- CC des Albères et Côtes Vermeilles

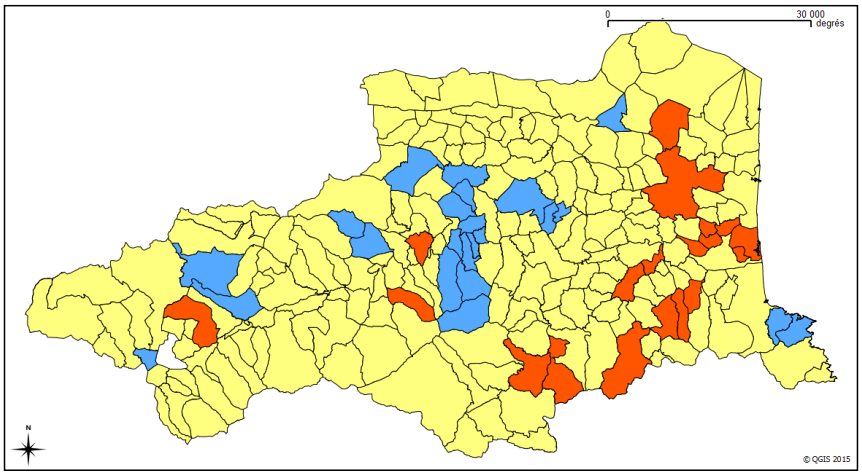

Chantiers suivis

Chantiers informés

Figure 46 : Chantiers sous Charte (Pyrénées-Orientales - 2014)

ZOOM 2014 :

1 nouveau chantier suivi :

- CC Sud Roussillon

Prises de contacts pour de nouveaux chantiers

BILAN 2009-2014 :

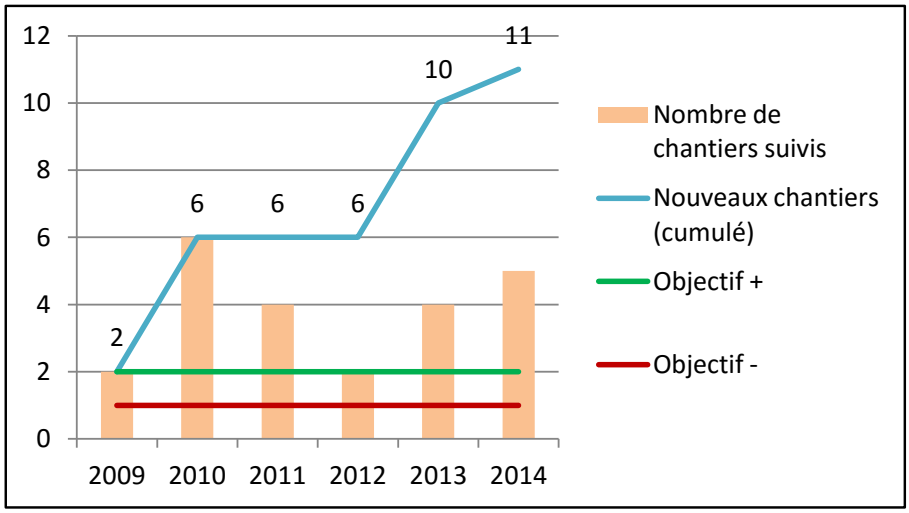

Figure 47 : Evolution du suivi de chantiers dans l'Hérault (2009 - 2014)

- **Journées d'information et d'échanges**

Figure 48 : Liste des journées d'échange et d'information dans les Pyrénées-Orientales (2009-2014)

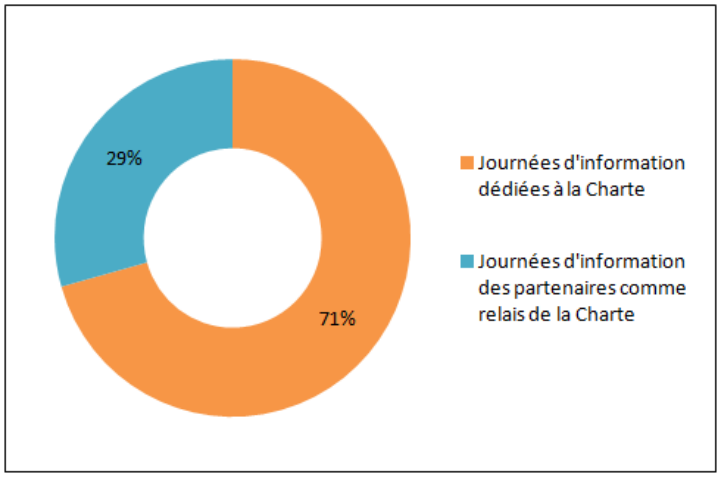

Figure 49 : Répartition des journées d'échange et d'information des Pyrénées-Orientales

Témoignages

M.SANAC, de la Régie du Conflent, témoigne sur une opération d'assainissement dans la commune de Prades. Elle a été suivie par l'animateur de 2014 à 2015.
Le montant de cette opération étant inférieur à 500 000 euros, le MOA n'était pas tenu de fournir le bilan de chantier (obligatoire dans ce cas pour le solde des aides) à l'Agence de l'eau RMC. Néanmoins, l'animateur effectue systématiquement cette réunion de bilan pour maintenir la Charte dans une dynamique d'amélioration.
Selon M.SANAC, c'est une nuance qui nécessite d'être clarifiée, car la réunion de bilan été interprétée comme une condition obligatoire pour le versement des aides. Ce dernier, plutôt surpris, a alors exprimé un besoin de valorisation des maîtres d'ouvrage s'engageant sous Charte. A la suite de ce témoignage encore récent, une réflexion est menée à ce sujet par le Comité de pilotage.
En revanche, les outils de la charte et la collaboration avec le chargé de mission et le Conseil départemental a permis à la maîtrise d'ouvrage (qui a également réalisé la maîtrise d'œuvre) de monter un dossier de consultation des entreprises rapidement.

8.3 Sources d'information

- Charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc-Roussillon (12/2013)
- Charte qualité des réseaux d'assainissement LR (12/2000)
- Convention pour l'animation de la charte qualité des réseaux d'assainissement 2008-2011
- Avenant à la convention pour l'animation de la charte pour la qualité des réseaux d'assainissement 11/2011-12/2012
- Convention pour l'animation des chartes qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement 2013-2015
- Rapports d'activité de la charte
- CR des réunions du Comité de pilotage et comité de suivi
- CR des réunions des groupes de travail
- Enquêtes (auprès des membres du COPIL par exemple)
- Bilans de chantier pour les témoignages des maîtres d'ouvrage
- Documents du site web de la charte (ancien site web et nouveau)

8.4. Acronymes utilisés

AERMC	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
ANC	Assainissement Non Collectif
ASTEE	Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement
CERIB	Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton
CD11	Conseil Départemental de l'Aude
CD34	Conseil Départemental de l'Hérault
CD30	Conseil Départemental du Gard
CD66	Conseil Départemental des Pyrénées Orientales
CINOV	Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique
COPIL	Comité de pilotage
CNFPT	Centre National de la Formation Publique territoriale
AMF	Association des Maires de France
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
BE	Bureau d'études
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
COFRAC	Comité français d'accréditation
DAQ	Dossier Assurance Qualité
DICT	Déclaration d'intention de commencement des travaux
DT	Déclaration de travaux
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
MOA	Maître d'Ouvrage
MOE	Maître d'Œuvre
SNAL	Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs
SYNCRA	Syndicat National des Contrôleurs de Réseaux d'Assainissement

8.5. Liste de dépenses liées à la mission d'animation de la charte

Coûts directs :

- Dépenses courantes
  - Prestation de service
  - Fournitures non stockables
  - Fournitures de bureau
  - Sous-traitance générale
  - frais de téléphone

- Frais véhicule
  - Entretien et réparation du véhicule
  - Maintenance

- Frais déplacements
  - Train
  - Péages
  - Taxis
  - Parking
  - Transport en commun
  - Indemnités kilométriques
  - Gasoil pour véhicule de tourisme

- Frais de colloques, séminaires, etc.
  - inscription
  - Déplacements, hébergements

- Frais de communication
  - matériel de communication: Infographie, plaquettes, flyers, kakémonos
  - réception: location de salle, prestations événementiels

Frais du personnel :

- salaire chargé(e) de mission
- quote-part salaire secrétariat administratif
- quote-part salaire encadrement
- quote-part salaire support techniques / informatique